



SCHEMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN COORDONNE DU LIT ET DES BERGES DE LA GARONNE

Projet d'état à atteindre à l'échelle 10 ans

Planches cartographiques : Atlas 2 / 4

**Zone 2 (Tronçons 15 à 26) :
De la confluence avec l'Ariège
à l'étréit de Saint-Sixte (limite départementale 82/47)**

Partenaires financiers :



Sméag - EPTB Garonne
61, rue Pierre Cazeneuve
31200 Toulouse
Tél : 05 62 72 76 00
Fax : 05 62 72 27 84
smeag@eptb-garonne.fr
www.eptb-garonne.fr

Janvier 2002

INTRODUCTION

Avant de consulter le Schéma directeur d'entretien (SDE)

La large diffusion du Schéma directeur a été réalisée en mars 2007 à partir des documents élaborés en 2002, dans un contexte qui a quelque peu évolué. Cependant, seules les actualisations indispensables (notamment pour suivre l'évolution du contexte réglementaire) ont été effectuées **sur le document de synthèse de 2002** et non une révision de l'ensemble des documents, la priorité ayant été donnée à la diffusion de ce SDE pour permettre son utilisation.

Le Sméag se tient à la disposition de chacun pour tout renseignement.

Le « projet d'état à atteindre » a été établi en 2002. Il vient préciser le diagnostic. Il s'agit d'une vision prospective et concertée du fleuve sur une durée de 10 ans.

Il propose des **vocations naturelles associées à chaque grande zone** de la Garonne, déclinées en **objectifs par secteurs** puis en **orientations par tronçons**. Ces orientations sont destinées à cadrer les actions du "Programme d'actions" du Schéma directeur.

Le projet d'état à atteindre est issu d'une concertation en deux temps pour aboutir à un « projet d'état à atteindre à l'échelle 10 ans » : avec les institutionnels garonnais en février 2001, puis avec les élus locaux et des riverains en juillet et septembre 2001.

L'objet de cette consultation était de vérifier la cohérence des objectifs et des orientations, mais aussi d'informer et de sensibiliser les riverains de la Garonne.

La consultation des partenaires et membres du groupe de travail a permis de confronter plusieurs visions du fleuve afin d'arriver à un consensus.

La rédaction finale du « projet d'état à atteindre » n'est intervenue qu'à l'issue de la large consultation.

Planches cartographiques

Les cartes sont regroupées dans des atlas par zone naturelle identifiée (4 au total) dans le schéma directeur d'entretien, c'est-à-dire :

- Zone 1 : du Pont du Roy à la confluence avec l'Ariège
- Zone 2 : de la confluence avec l'Ariège à l'étréit de Saint-Sixte (limite départementale 82/47)
- Zone 3 : de l'étréit de Saint-Sixte (limite départementale 82/47) à l'étréit de la Réole (limite départementale 47/33)
- Zone 4 : de l'étréit de La Réole (limite départementale 47/33) au bec d'Ambès (confluence Dordogne)

Les cartes sont l'illustration des orientations pour chaque tronçon du projet d'état à atteindre de la Garonne.

Les cartes présentent le projet d'état à atteindre "en relatif", l'état actuel de la Garonne constituant la référence. Elles indiquent donc l'orientation que doivent prendre les actions qui seront engagées pour chacun des thèmes (boisements de berges, bras morts, érosions...).

En regard de chaque carte, des fiches synthétiques restituent les informations nécessaires à la compréhension des cartes :

- le rappel du contexte général et des points forts et points faibles dégagés sur chaque tronçon ;
- le rappel des vocations et objectifs et la présentation des orientations définies pour le projet d'état à atteindre à moyen terme.

Les cartes comprennent aussi :

- . des éléments généraux : linéaire de la Garonne, réseau hydrographique, nom et limites communales, limites de tronçon, occupation du sol issue de la BD Carthage, ponts principaux sur la Garonne, principales voies ferrées et routières.
- . les orientations : ces orientations s'appliquent aux divers éléments homogènes identifiés dans l'état initial : linéaires de boisements, érosions, atterrissement...

Un code de couleur a été adopté pour les orientations. Il permet d'avoir une vision immédiate de l'importance des orientations sur le tronçon :

- la couleur verte pour la préservation ;
- la couleur bleue pour l'amélioration ;
- la couleur orange pour les entités à restaurer.

FICHE "TEMOIN"

Synthèse du diagnostic et orientations spécifiques à chaque tronçon

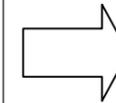
CARACTERISTIQUE MORPHOLOGIQUE DE LA GARONNE

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
Nom du secteur auquel appartient le tronçon	Nom du tronçon	Longueur en km du tronçon
Département(s) auquel appartient le tronçon		Points kilométriques des limites du tronçon (pk 1000 = Bec d'Ambès)
COMMUNE(S)	Liste des communes riveraines	
LES LIMITES	Description de la limite amont et de la limite aval du tronçon	
LE CONTEXTE	Présentation du contexte morphologique, hydraulique et humain	

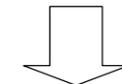
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE
<p>PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :</p> <p>Liste du patrimoine naturel (ZNIEFF, Natura 2000, arrêté de biotope...) et culturel (sites classés et inscrits) présent sur le tronçon.</p>
<p>LES USAGES PREPONDERANTS</p> <p>Liste des principales activités humaines en liaison directe ou indirecte avec le fleuve.</p>

DIAGNOSTIC DU TRONÇON
<p>LES POINTS FORTS :</p> <p>Éléments remarquables pouvant constituer un atout pour l'accomplissement des orientations.</p>
<p>LES POINTS FAIBLES :</p> <p>Éléments remarquables pouvant constituer une contrainte pour l'accomplissement des orientations.</p>

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE
	<p>Rappel des vocations définies pour la zone à laquelle se rattache le tronçon selon leur degré de priorité</p>



PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR
	<p>Rappel des objectifs définis pour le secteur auquel se rattache le tronçon selon leur degré de priorité</p>

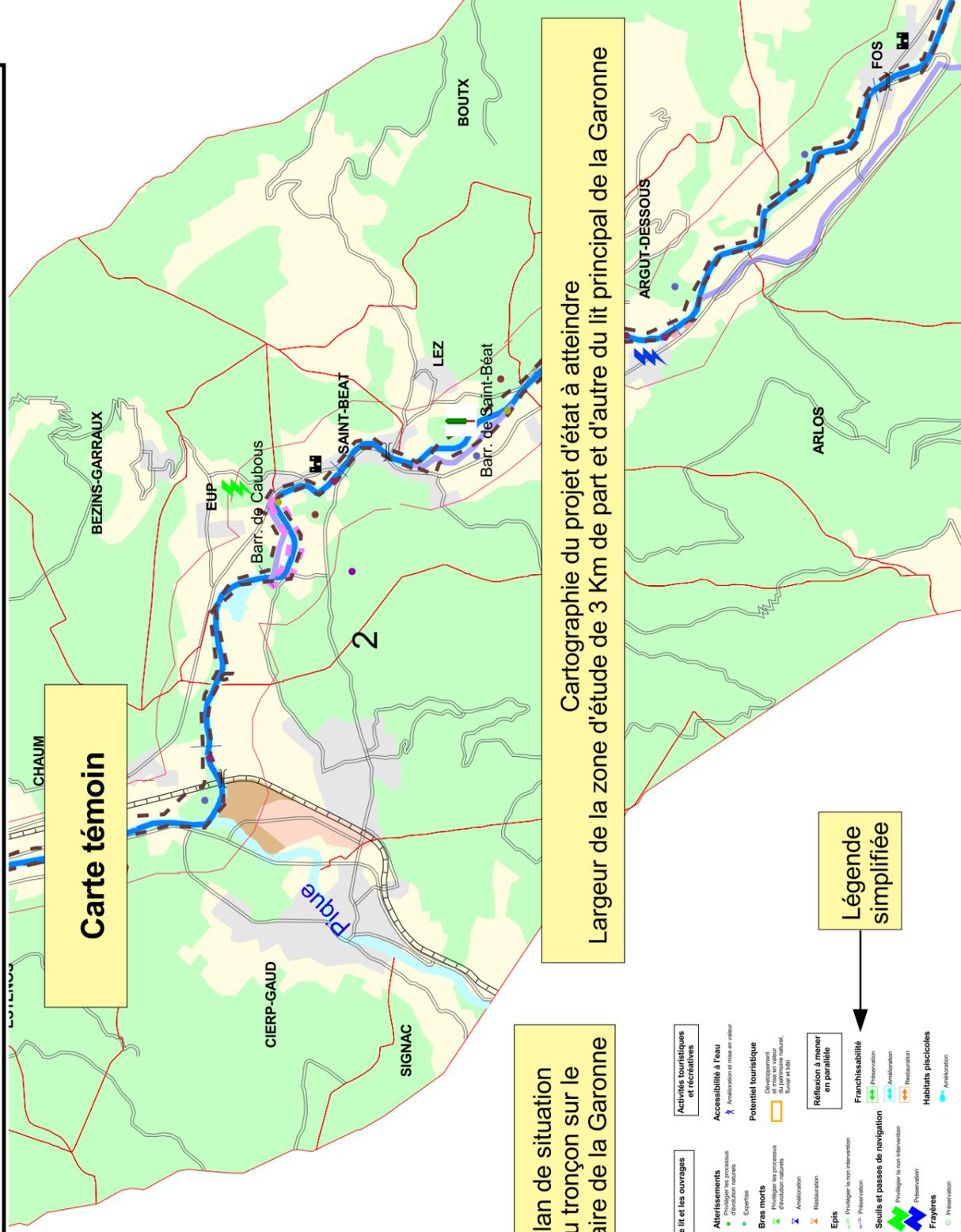


PRIORITE	LES ORIENTATIONS DU TRONÇON
	<p>Énumération des orientations proposées sur le tronçon pour répondre aux vocations définies pour la zone et/ou qui tiennent notamment compte des contraintes locales.</p> <p>Énumération des réflexions qui seront à mener en parallèle au Schéma Directeur d'Entretien.</p>

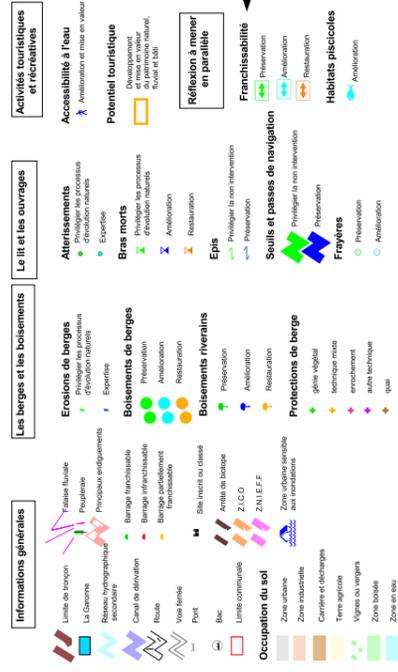
Schéma directeur d'entretien du lit et des berges de la Garonne - Projet d'état à atteindre -

Secteur 2 Tronçon 1

Numéro de secteur
et de tronçon



Plan de situation
du tronçon sur le
linéaire de la Garonne



pk 706

LA GARONNE "DEBORDANTE"

702



1 : 50 000

Pk Aval

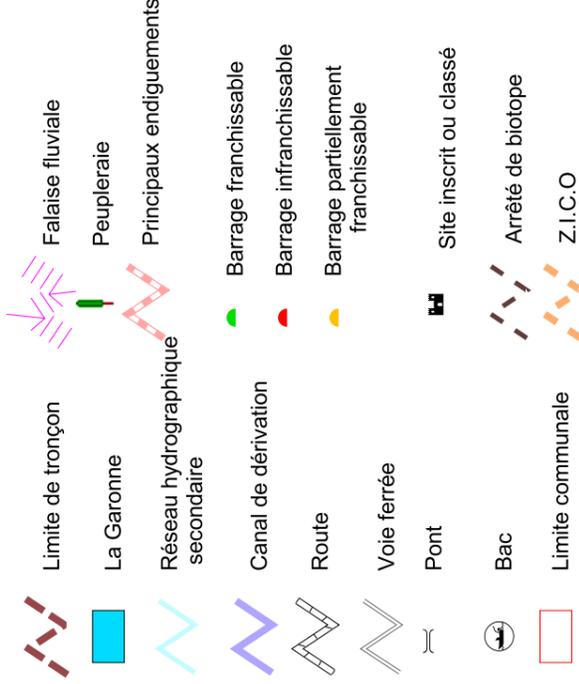
Pk Amont



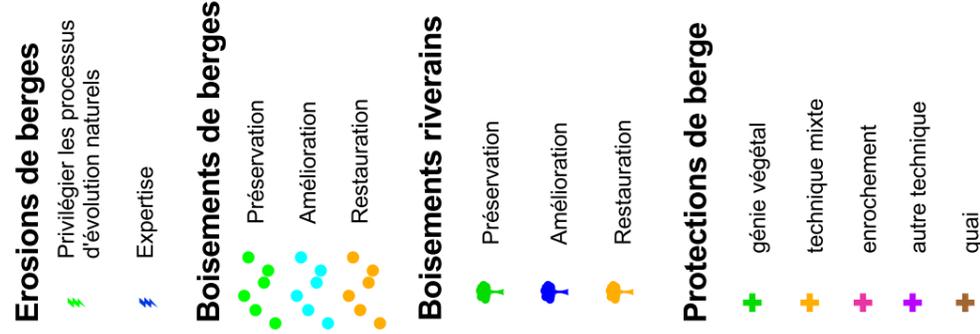
Schéma Directeur d'Entretien
coordonné du lit et des berges
de la GARONNE

Echelle de la cartographie

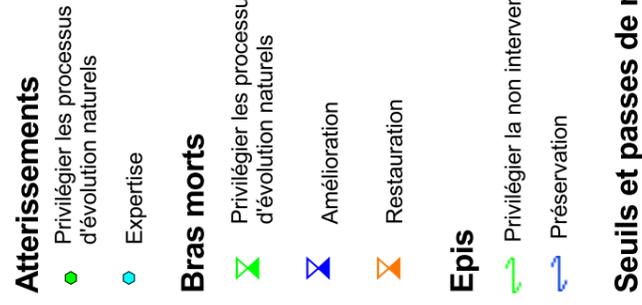
Informations générales



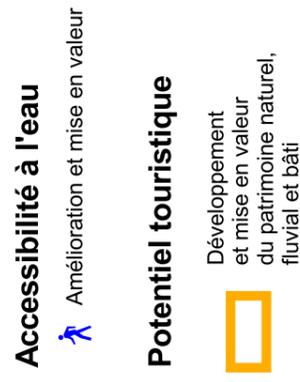
Les berges et les boisements



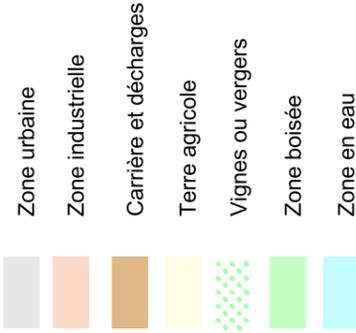
Le lit et les ouvrages



Activités touristiques et récréatives



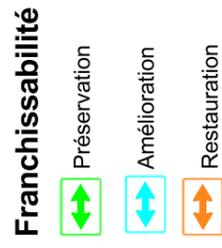
Occupation du sol



Protections de berge



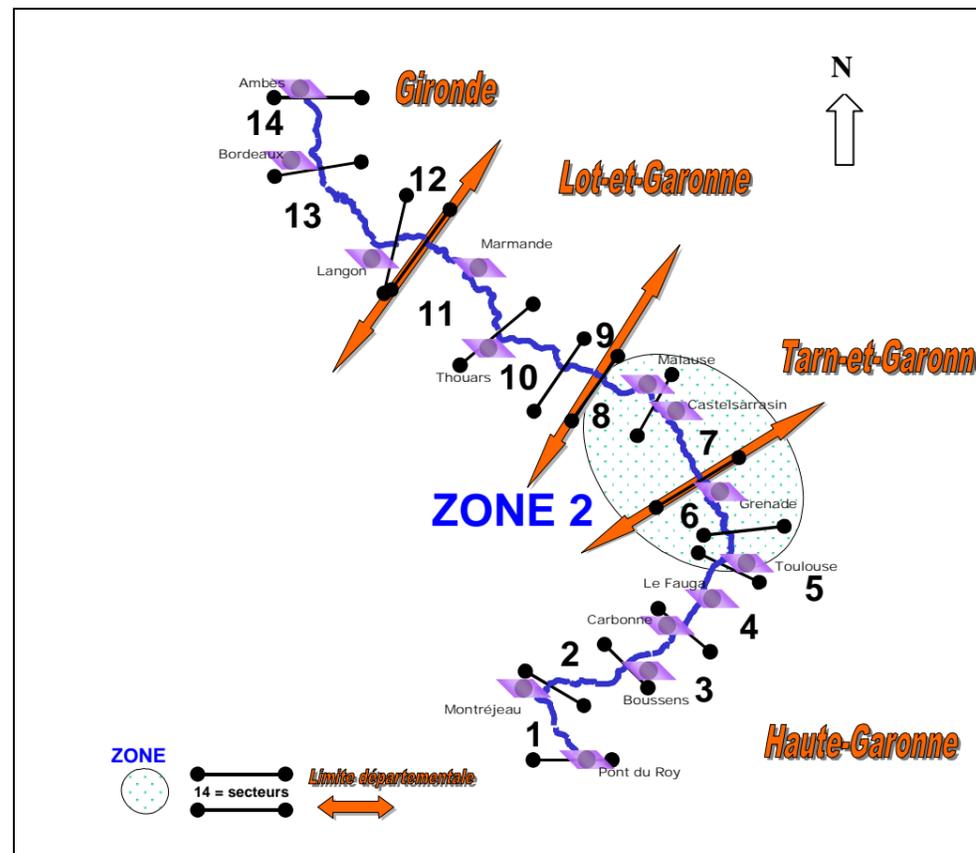
Réflexion à mener en parallèle



Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.

Source : Document présentant l'état initial

ZONE 2



SECTEUR 5 : LA GARONNE DE PIEMONT DE L'ARIEGE A L'ILE DE PESSETE

• LE CONTEXTE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR

Ce secteur correspond à la **traversée de l'agglomération toulousaine**, caractérisée par d'importants aménagements et l'installation de nouveaux barrages.

Classé en seconde catégorie piscicole, en axe bleu du SDAGE, inclus dans le périmètre d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, le fleuve n'est plus ici classé en zone verte.

• LE LIT

Le lit a été aménagé à maintes reprises depuis le développement de l'agglomération toulousaine. Il est aujourd'hui endigué et les berges sont stabilisées dans leur traversée de l'agglomération. En revanche les tronçons l'encadrant ont conservé un aspect plus naturel et plus libre.

En effet, en amont de Toulouse, la morphologie du lit est influencée par la confluence avec l'Ariège. L'espace de divagation est cependant toujours limité entre la terrasse alluviale en rive gauche et le versant molassique en rive droite. Des plages de graviers se développent à la faveur de la convexité des méandres et sont souvent colonisées par une végétation composée d'espèces herbacées et de jeunes arbustes (peupliers et saules).

L'enfoncement du lit est observé et se traduit par la formation d'une **succession de seuils naturels rocheux**. L'évolution de cet enfoncement semble être aujourd'hui moins rapide qu'il y a une dizaine d'années (arrêt des extractions au cours des années 1980).

Peu d'évolutions morphologiques sont à attendre concernant le lit de ce secteur, du fait des infrastructures existantes et du contexte géologique.

• LES BERGES

Les berges retrouvent progressivement un profil plus bas avec l'éloignement des terrasses. Elles sont **globalement stables ou stabilisées artificiellement** dans les traversées des agglomérations et plus particulièrement à Toulouse où se succèdent différents types de protections artificielles.

Quelques encoches d'érosion sont toujours constatées à l'extérieur des méandres.

L'implantation humaine très forte demande désormais une protection des berges quasi systématique sur ce secteur.

• LES BOISEMENTS

La composition floristique des boisements de berges est fortement influencée dans sa traversée de l'agglomération toulousaine. En effet, sur cette partie les peuplements naturels bénéficient d'un **entretien poussé de "type espace vert"**. Parfois, les communautés végétales spontanées ont été remplacées par des plantations d'espèces ornementales ou par des protections de berges maçonnées. Toutefois, l'amont du secteur est caractérisé par des peuplements plus naturels et des écosystèmes humides annexes remarquables : bras morts, anciens sites d'extraction.

• LES USAGES

Les activités sont diverses et variées à l'intérieur de la zone urbaine. En outre, l'agglomération toulousaine bénéficie d'un **riche et remarquable patrimoine culturel** dont certains ouvrages sont directement reliés au fleuve.

• LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Ce secteur très particulier a été inclus dans la zone 2 de la Garonne du fait de ses caractéristiques originelles. Les orientations à y donner doivent **être équilibrées entre une implantation humaine très forte et la préservation des équilibres écologiques**.

Les trois vocations de zones humides, de zone tampon et d'expansion des crues sont à moduler sur ce secteur. Le projet d'état à atteindre ne peut en effet pas tendre ici totalement vers la vocation d'expansion des crues. La protection des habitations contre les inondations et contre les érosions de berges est ici un besoin inhérent à l'occupation des sols.

En revanche, **la proximité de l'agglomération toulousaine donne une dimension prépondérante à la vocation paysagère** de la Garonne de ce secteur. A l'amont des milieux naturels remarquables pourront ainsi être ouverts avec parcimonie au public.

Les principaux objectifs sont :

1. Garantir la connexion latérale des zones humides annexes au fleuve.
1. Maintenir la diversité des habitats : bras morts, boisements, confluence.
2. Limiter l'impact de l'agglomération toulousaine (urbanisation, sites industriels), en conciliant l'identité naturelle du fleuve avec les aménagements urbains et en filtrant les pollutions.
3. Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser sa découverte dans et autour de l'agglomération toulousaine.

Un autre objectif provenant des vocations annexes au SDE est à rappeler :

- ✓ Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles locales et des grands migrateurs et la continuité entre les habitats correspondant aux zones de grossissement et aux zones de reproduction et de circulation des espèces vers le piémont pyrénéen.

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 15

« LA GARONNE TOULOUSAINE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S5	TRONÇON : T15	Longueur (km) : 6
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 677	pk aval : 683
COMMUNE(S)	Rive gauche : Portet-sur-Garonne, Vieille-Toulouse.	Rive droite : Portet-sur-Garonne, Vieille-Toulouse.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = confluence avec l'Ariège (influence nette). * Limite aval = diffuence du chenal principal dans l'agglomération de Toulouse (milieu fortement influencé par les actions anthropiques). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Garonne endiguée. * Zone périurbaine et agglomération de Toulouse. * Confluence de l'Ariège ⇒ 4ème principal affluent depuis l'amont du bassin de la Garonne (BV : 4 160 km²). * Existence de nombreux seuils naturels formés dans la molasse liée pour une part aux anciennes extractions de granulats et aux barrages. 	

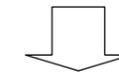
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Zone verte du SDAGE	"Corridors alluviaux, ripisylves remarquables"
ZNIEFF	n° 04000031 (type I) : Bois et ripisylve de Château Berthier
ZICO	n° MP06 – Palayre et ses environs
Natura 2000	n°3100 La Garonne écocomplexe
Arrêté de biotopes	(28/12/81) Biotope du Palayre (17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies
Sites classés ou inscrits :	Pyramide limite Guyenne – Languedoc, église et château à Portet
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Secteur périurbain : rejets, pompages. * Zone d'activités nautiques. * Hydroélectricité. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
↻	Confluence de l'Ariège, ensemble de cinq bras morts (anciens méandres de la Garonne) *: <i>bras mort de la confluence Ariège-Garonne, du bac de Portet, de la Graverasse, du Clapotis, de Palayre (un des deux bras a été entretenu)</i> , anciennes ballastières de Palayre ? écosystèmes remarquables à proximité de Toulouse.
↻	Développement de boisements riverains à la faveur de l'éloignement relatif des versants abrupts et des infrastructures ainsi que de la présence d'anciennes ballastières
↻	Boisements de berge continus, mais d'épaisseur moyenne.
↻	Plages et bancs de graviers souvent colonisés par des peupliers et des herbacés ? diversification des habitats.
LES POINTS FAIBLES :	
↻	Construction en zone d'inondation décennale ? contrainte de gestion du risque d'inondation / gestion environnementale
↻	Etat sanitaire médiocre des boisements de berge en rive gauche.
↻	Boisements riverains partiellement fonctionnels à non fonctionnels
↻	Berges instables dans les extrados de méandres ? dynamique naturelle, accentuée localement par l'absence de végétation riveraine.
↻	Dégradation de la qualité des eaux.

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 2
1	Zone humide
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	Expansion des crues



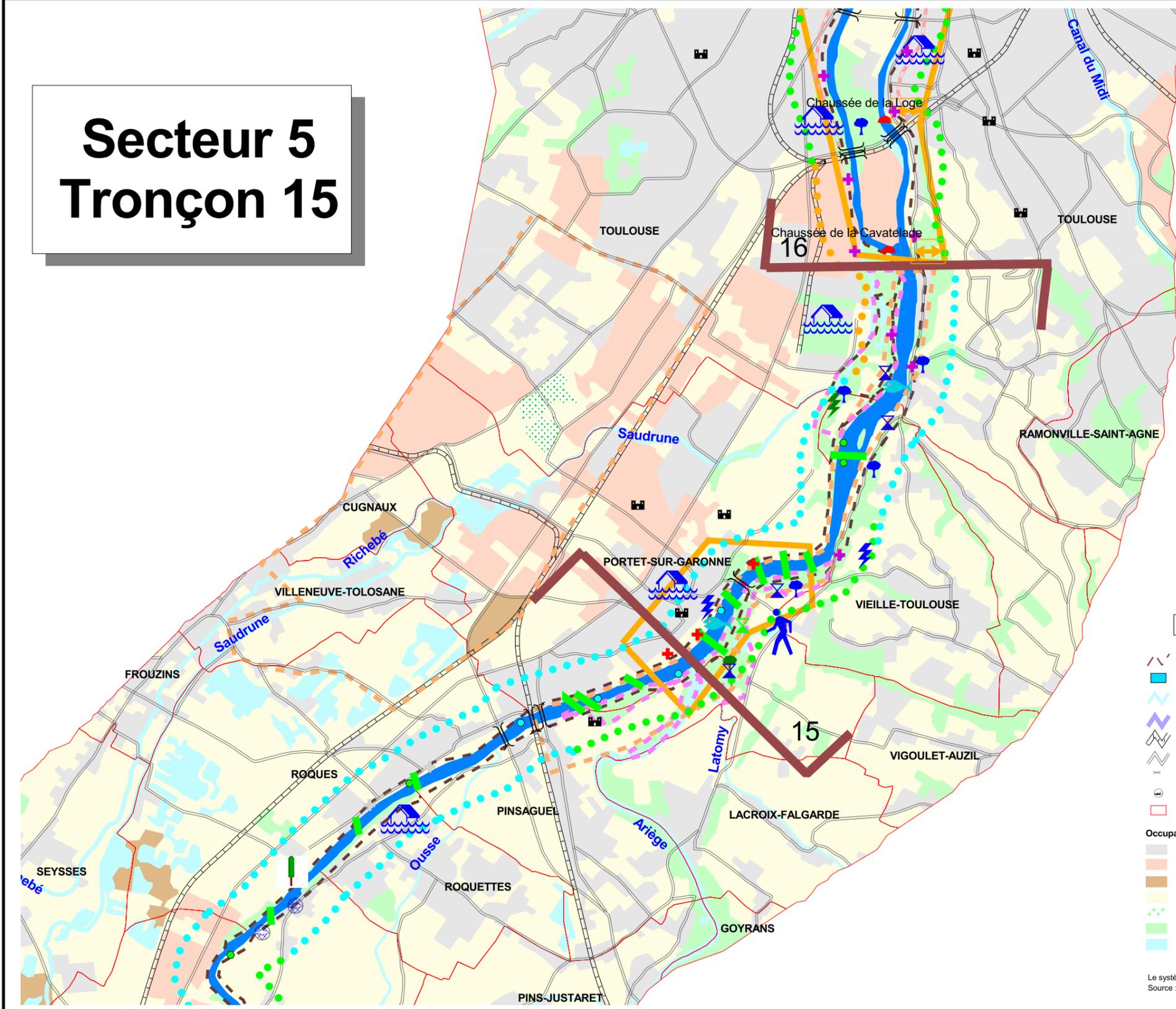
PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 5
1	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la connexion latérale des zones humides annexes. • Maintenir la diversité des habitats : bras morts, boisements, confluence.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'impact de l'agglomération toulousaine (urbanisation, sites industriels).
3	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser la découverte du fleuve dans et autour de l'agglomération toulousaine.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir les possibilités de migration piscicole.



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 15
1	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les processus d'évolution naturelle du bras mort du Bac de Portet (préservation vis-à-vis de la fréquentation anthropique). Amélioration de la fonctionnalité des bras morts du confluent Ariège – Garonne, Graverasse, Clapotis et Palayre. • Préservation de la richesse et de la densité des boisements riverains (notamment au parc naturel du confluent Ariège – Garonne vis-à-vis de la fréquentation humaine). Amélioration de la diversité du boisement riverain au droit de l'usine des eaux (limiter buddléia et ronces). • Préservation d'un boisement de berge large et naturel en amont rive droite. • Amélioration d'un boisement de berge trop âgé et mince en amont rive gauche et en aval, plus stabilisateur de berge en bordure du parc de Portet. • Privilégier les processus d'évolution naturelle des atterrissements, des érosions et de l'île face à l'usine de traitement des eaux.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer la continuité d'un cordon naturel tampon en bordure du site industriel en aval rive gauche.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti au niveau du parc naturel du confluent Ariège – Garonne (respectueuse des milieux sensibles) et du parc de Portet. Amélioration de la qualité paysagère au droit du Bac de Portet. • Reconquête des bords de la Garonne.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des atterrissements et érosions pouvant générer des désordres au niveau de Portet. • Maîtrise des déchets flottants déposés en berge, notamment au niveau du parc naturel du confluent. • Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les boisements riverains aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Réflexion sur un affichage clair des mesures réglementaires et recommandations existantes (zone verte, ZNIEFF, ZICO, APPB...). • Amélioration des habitats piscicoles en aval du confluent Ariège – Garonne et au niveau du Palayre.

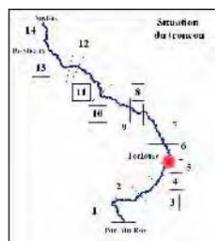
[*] Les bras morts indiqués en gras ont fait l'objet d'un entretien.

Secteur 5 Tronçon 15



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale 	<ul style="list-style-type: none"> Falaise fluviale Peupleraie Principaux endiguements Barrage franchissable Barrage infranchissable Barrage partiellement franchissable Site inscrit ou classé Arrêté de biotope Z.I.C.O. Z.N.I.E.F.F. Zone urbaine sensible aux inondations 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Bras morts <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Amélioration Restauration Epis <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la non intervention Préservation Seuils et passes de navigation <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la non intervention Préservation Frayères <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau <ul style="list-style-type: none"> Amélioration et mise en valeur Potentiel touristique <ul style="list-style-type: none"> Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Habitats piscicoles <ul style="list-style-type: none"> Amélioration
<ul style="list-style-type: none"> Occupation du sol <ul style="list-style-type: none"> Zone urbaine Zone industrielle Carrière et décharges Terre agricole Vignes ou vergers Zone boisée Zone en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Erosions de berges <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Boisements de berges <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Boisements riverains <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Protections de berge <ul style="list-style-type: none"> génie végétal technique mixte enrochement autre technique quai 		

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



N
1:50000

pk 683 LA GARONNE DEBORDANTE 678

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 16

« LA GARONNE TOULOUSAINE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S5	TRONÇON : T16	Longueur (km) : 9
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 683	pk aval : 692
COMMUNE(S)	Rive gauche : Vieille-Toulouse, Toulouse, Blagnac. Rive droite : Vieille-Toulouse, Toulouse, Blagnac.	
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = diffluence du chenal principal dans l'agglomération de Toulouse (milieu fortement influencé par les actions anthropiques). * Limite aval = confluence avec le Touch (sortie de l'agglomération toulousaine, retour vers un environnement périurbain, toujours très influencé par l'homme). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Garonne endiguée. * Aménagements hydroélectriques. * Traversée de Toulouse. 	

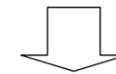
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
ZNIEFF	n° 04000027 (type I) : Hôtel-Dieu et Pont neuf.
ZICO	n° MP06 – Palayre et ses environs
Natura 2000	n°3100 La Garonne écocomplexe
Arrêté de biotopes	(08/10/92) Ile de Saint-Michel (17/10/89) Protection du saumon atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies
Sites classés ou inscrits :	ponts, écluse, châteaux, remparts, hôtels, églises, maisons, capitole, anciennes manufactures, anciens abattoirs, belvédère, couvents, prieuré, monastère, tour, portes de ville, collèges, piscine, bassin, fontaine, oratoires, bibliothèque, hospice, village néolithique de Toulouse et Blagnac.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Agglomération de Toulouse : rejets. * Hydroélectricité : centrale de la SNPE, Régie Municipale de Toulouse, centrale du Ramier, centrale du Martinet, centrale du Bazacle. * Développement récent de croisière en bateaux-mouches. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Avifaune remarquable sur les îles ⇒ saulaie-peupleraie de l'île Saint-Michel. ☞ Deux obstacles à la libre circulation du poisson rendus franchissables : barrages du Bazacle et du Ramier. ☞ Richesse culturelle de la ville de Toulouse. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Boisements très limités ? plantations et entretien de type espace vert. ☞ Évolution transversale contrôlée du lit ? chenalisation, endiguement, artificialisation des berges. ☞ Barrages et chaussées partiellement franchissables. ☞ Agglomération toulousaine située en inondable ? Contrainte de gestion du risque de crue / gestion environnementale ☞ Dégradation de la qualité des eaux. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 2
1	Zone humide
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	Expansion des crues

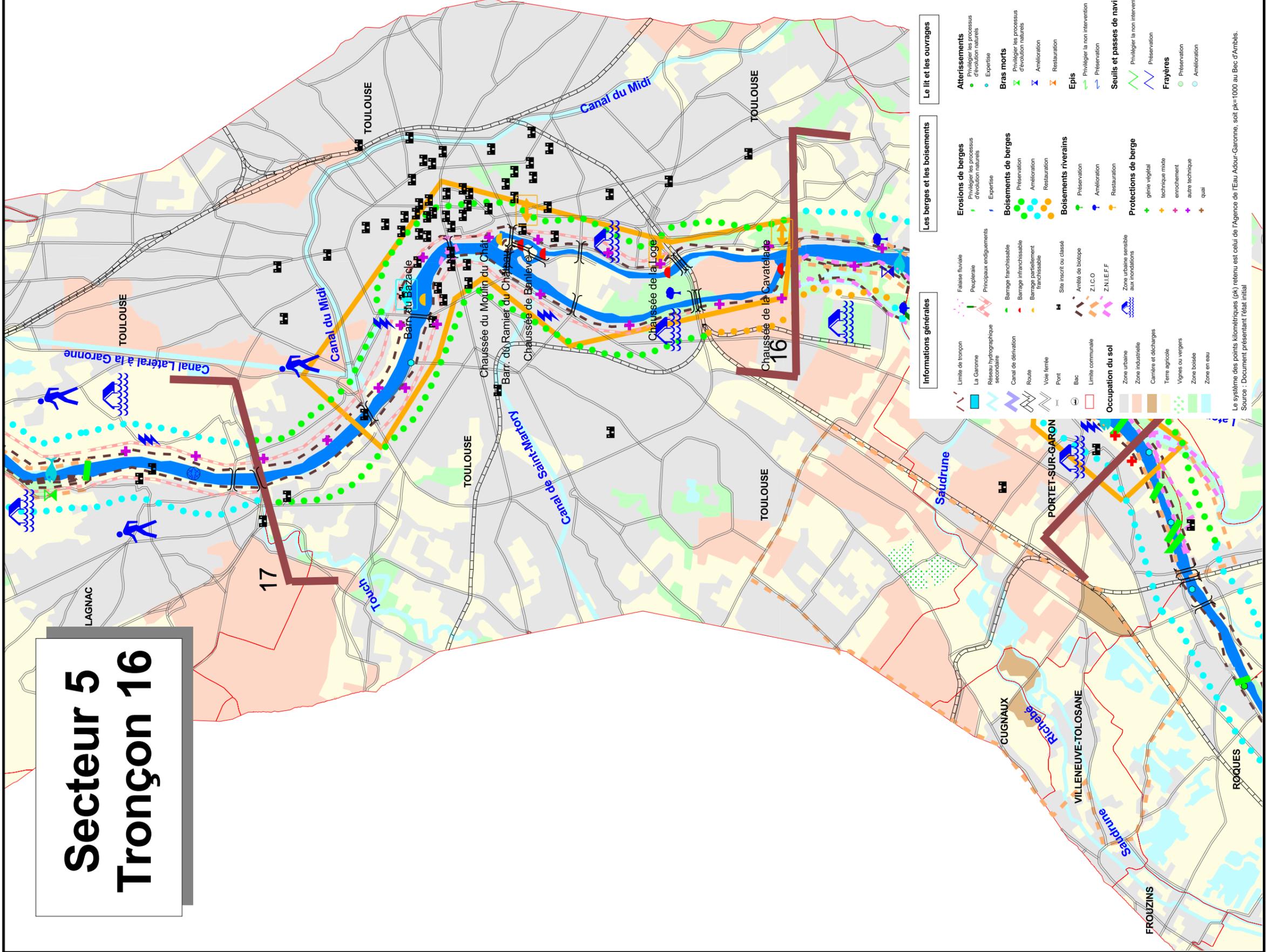


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 5
1	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la connexion latérale des zones humides annexes. • Maintenir la diversité des habitats : bras morts, boisements, confluence.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'impact de l'agglomération toulousaine (urbanisation, sites industriels).
3	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser la découverte du fleuve dans et autour de l'agglomération toulousaine.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir les possibilités de migration piscicole.



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 16
1	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la densité et pluristratification des boisements riverains sur l'île Saint-Michel et îlots aval. • Préservation d'un boisement de berge naturel pluristratifié à l'amont et à l'aval.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Concilier l'identité naturelle des boisements avec l'aménagement urbain de type espace vert. • Restaurer un cordon naturel tampon en bordure des sites industriels.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti, en relation avec la richesse culturelle de Toulouse et amélioration de l'accessibilité au fleuve.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des atterrissements et érosions pouvant générer des désordres en secteur urbain.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration de la franchissabilité des espèces piscicoles et des grands migrateurs (barrages du Ramier et de la Loge, chaussée de la Cavaletade). • Réflexion sur un affichage clair des mesures réglementaires et recommandations existantes (ZNIEFF, ZICO, APPB...).

Secteur 5 Tronçon 16



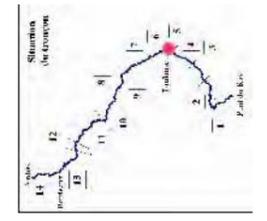
Informations générales Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale Occupation du sol Zone urbaine Zone industrielle Carrrière et décharges Terre agricole Vignes ou vergers Zone boisée Zone en eau	Les berges et les boisements Falaises fluviales Peupleraie Principaux engorgements Barrage franchissable Barrage infranchissable Barrage partiellement franchissable Site inscrit ou classé Arrêté de biotope Z.I.C.O Z.N.I.E.F.F Zone urbaine sensible aux inondations	Le lit et les ouvrages Atterrissements Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Bras morts Privilégier les processus d'évolution naturels Amélioration Restauration Epis Privilégier la non intervention Préservation Seuils et passes de navigation Préservation Privilégier la non intervention Frayères Préservation Amélioration	Le lit et les ouvrages Erosions de berges Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Boisements de berges Préservation Amélioration Restauration Boisements riverains Préservation Amélioration Restauration Protections de berge gestion végétal technique mixte enrochement autre technique quai	Activités touristiques et récréatives Accessibilité à l'eau Amélioration et mise en valeur Potentiel touristique Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité Préservation Amélioration Restauration Habitats piscicoles Amélioration
--	---	--	--	--

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial

pk 691

LA GARONNE DEBORDANTE

683



1:50000



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Janvier 2002

• **LE CONTEXTE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR**

Ce secteur situé à l'aval de l'agglomération toulousaine, est le premier à couvrir l'**ancienne zone de divagation du lit où se situent de nombreux bras morts**. La divagation du lit est aujourd'hui très limitée et insuffisante pour former de nouveaux bras morts.

Le fleuve est de nouveau classé en zone verte, et toujours en seconde catégorie piscicole, en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et axe bleu du SDAGE Adour-Garonne.

• **LE LIT**

La **partie amont** du secteur demeure dans un contexte urbain. La Garonne y présente un lit contraint par de **nombreux aménagements de stabilisation et d'endiguements**. Le champ d'inondation est réduit artificiellement par des digues. **En aval** du secteur, les agglomérations s'éloignent et le lit retrouve progressivement **un espace de libre divagation**, dessinant des méandres qui viennent s'adosser localement sur une terrasse alluviale.

La possibilité d'étalement des crues en dehors du tracé du lit devient ici une vocation de la Garonne. Elle doit permettre d'écrêter une partie des crues et d'alimenter en eau les milieux humides associés (bras morts, prairies, boisements riverains...).

On note toujours l'influence des anciennes extractions de granulats arrêtées en 1986 dans le lit mineur et celle du blocage des sédiments par les barrages en amont. Cela se traduit par un **enfouissement du lit** (de 1,5 à 2 m) observé au niveau des ponts et par la formation **d'une succession de seuils rocheux**. L'enfouissement semble être aujourd'hui moins rapide qu'il y a une dizaine d'années.

La diversité des habitats faunistiques et floristiques est **enrichie par la présence de nombreux bras morts**. Ces bras morts constituent des zones humides essentielles dont l'importance dépasse le simple cadre du secteur mais s'étend à l'ensemble du fleuve et du sud-ouest de la France. La réhabilitation de ces bras morts figure donc comme un des objectifs importants de ce secteur.

• **LES BERGES**

L'implantation humaine de l'amont du secteur requiert une protection des berges.

De nouvelles falaises fluviales sont façonnées dans la terrasse alluviale en rive gauche. De nature instable, ces falaises constituent des espaces à préserver de toutes constructions ou implantations d'infrastructures.

On constate toujours quelques **encoches d'érosion** dans l'extrados des méandres.

• **LES BOISEMENTS**

Les boisements de berges sont **continus et d'épaisseur variable** demeurant globalement peu large. Toutefois, des boisements riverains se développent localement notamment sur le DPF, les ramiers et les milieux humides annexes. Ailleurs, des peupleraies ont été implantées.

Les boisements peuvent jouer un **rôle de tampon important** sur ce secteur. D'une part, ils favorisent la dissipation de l'énergie du fleuve lors des crues, d'autre part ils contribuent à l'épuration des eaux ruisselant du versant et dans une moindre mesure à l'épuration des eaux de la Garonne qui ont traversé l'agglomération toulousaine.

• **LES USAGES**

L'activité agricole se caractérise par des cultures annuelles et l'**arrivée des cultures de peupliers**. La plaine alluviale est également occupée par quelques agglomérations, dont certaines sont en sommet de falaises.

• **LES PRINCIPAUX OBJECTIFS**

Les vocations de **zones humides et de milieu tampon** prennent ici tout leur sens.

La proximité de l'agglomération toulousaine attribue une place prépondérante à la vocation paysagère de la Garonne sur ce secteur.

Le risque lié aux infrastructures et zones urbaines situées en zones sensibles vis à vis des érosions devra être défini. De façon générale, l'urbanisation des falaises est à proscrire.

Les principaux objectifs à attribuer à ce secteur sont ainsi :

1. Sauvegarder les zones humides annexes en garantissant le maintien ou le rétablissement de leurs connexions avec le fleuve.
1. Favoriser la diversité écologique des habitats en conservant les bras morts, les boisements, les falaises, en réhabilitant les anciennes gravières, en diversifiant les berges et les écoulements.
1. Minimiser les interventions de protection sur les falaises fluviales, facteurs de diversification des zones annexes.
1. Favoriser les potentialités piscicoles des milieux en garantissant la continuité entre les habitats correspondant aux zones de grossissement et aux zones de reproduction (frayères, bras morts, habitats au niveau des confluences).
2. Sauvegarder les zones tampon pour limiter les impacts de l'urbanisation (filtration des polluants), des gravières et des populecultures et pour leur rôle d'expansion des crues.
3. Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables à proximité de Toulouse (patrimoine naturel et bâti).

D'autres objectifs provenant des vocations annexes au SDE sont à rappeler :

- ✓ Conserver un champ d'expansion de crue.
- ✓ Minimiser l'urbanisation sur les falaises instables.

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 17

« LA GARONNE DEBORDANTE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S6	TRONÇON : T17	Longueur (km) : 10
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 692	pk aval : 702
COMMUNE(S)	Rive gauche : Blagnac, Beauzelle, Seilh.	Rive droite : Toulouse, Fenouillet.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = confluence avec le Touch (sortie de l'agglomération toulousaine, retour vers un environnement périurbain, toujours très influencé par l'homme). * Limite aval = limite communale de Gagnac Fenouillet (fin du secteur périurbain, rapprochement de la terrasse alluviale en rive gauche). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Garonne endiguée. * Sortie de l'agglomération toulousaine, environnement périurbain. * Enfoncement du lit et présence de seuils rocheux liés entre autres aux anciennes extractions de granulats et aux barrages 	

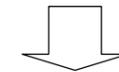
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Zone verte du SDAGE	"Corridors alluviaux et ripisylves remarquables".
ZNIEFF	n° 04000025 (type I) : ramier des Quinze Sols et le Pied de Bœuf n° 0400003 (type I) : ramier des Hospices
Natura 2000	n° 3100 : la Garonne écocomplexe
Arrêté de biotopes	(15/07/93) bras mort de Fenouillet (18/05/93) île de Pessette (17/10/89) Protection du saumon Atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies
Sites classés ou inscrits :	/
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Zone d'activités du nord-toulousain ⇒ Rejets, pompage. * Jardins et site des Quinze Sols aménagé en arrière des digues. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Potentiel écologique des bras morts et de l'île de Pessette. ☞ Belles saulaies mixtes localement ☞ Nombreux atterrissements de reconstitution récente ? diversification des habitats ☞ Mise en valeur de l'ancien site de gravière comme espace de détente et de loisirs. ☞ Aucun obstacle à la libre circulation du poisson. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Boisements naturels d'extension et de diversité limitées. ☞ Berges et falaises fluviales localement instables ☞ Constructions en zone inondable : Blagnac, Fenouillet. ? contrainte de gestion des risques de crue / gestion environnementale ☞ Dégradation de la qualité des eaux. ☞ Présence de macro-déchets sur les berges. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 2
1	Zone humide
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	Expansion des crues

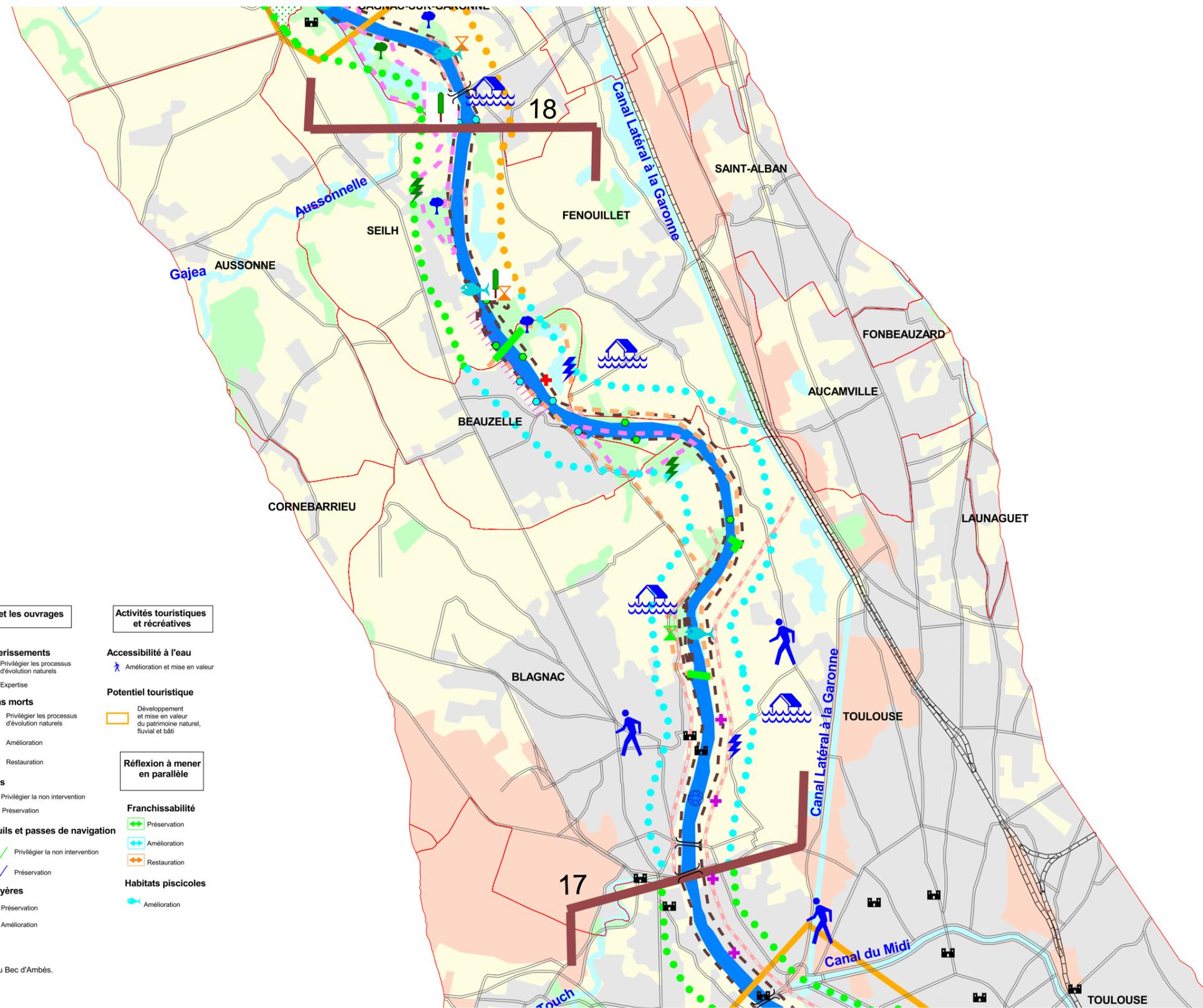


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 6
1	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder les zones humides annexes (garantir la continuité latérale) • Maintenir la diversité des habitats : bras morts, boisements, falaises fluviales, anciennes gravières, lit. • Minimiser les interventions de protection sur les falaises fluviales. • Favoriser les potentialités piscicoles des milieux.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder les zones tampons • Limiter l'impact de l'urbanisation, des gravières et des populicultures
3	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser la découverte ciblée aux sites remarquables à proximité de Toulouse (patrimoine naturel et bâti).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue. • Minimiser l'urbanisation sur les falaises instables.



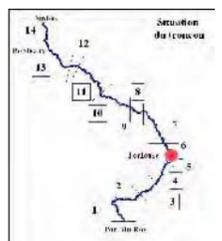
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 17
1	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les processus d'évolution naturelle du bras mort de l'Île de Pessette. Restauration de la connexion aval du bras mort de Fenouillet. • Amélioration de la qualité du boisement riverain de Fenouillet (pluristratification, retrait des déchets, tranquillité) et du Ramier des Hospices (régénération). • Amélioration d'un boisement de berge peu diversifié (peuplier, robinier) et déstabilisé en pied de falaise. • Restauration d'un boisement de berge plus continu en aval rive droite. • Préservation d'un boisement de berge large et diversifié en aval rive gauche. • Amélioration des fonctionnalités des frayères en amont. • Privilégier les processus d'évolution naturelle des atterrissements et des érosions (sans menaces) pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer un boisement naturel tampon en bordure des zones aménagées et urbanisées.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration et mise en valeur de l'accès au fleuve, notamment en bord de Garonne aménagée.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des atterrissements et érosions pouvant générer des désordres en zone urbaine (Blagnac, Beauzelle). • Maîtrise des dépôts sur les berges. • Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les boisements riverains aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Réflexion sur un affichage clair des mesures réglementaires et recommandations existantes (zone verte, ZNIEFF, APPB...). • Amélioration des habitats piscicoles (Pessette, Fenouillet).

Secteur 6 Tronçon 17



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale 	<ul style="list-style-type: none"> Falaise fluviale Peupleraie Principaux endiguements Barrage franchissable Barrage infranchissable Barrage partiellement franchissable Site inscrit ou classé Arrêté de biotope Z.I.C.O. Z.N.I.E.F.F. Zone urbaine sensible aux inondations 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements Bras morts Epis Seuils et passes de navigation Frayères 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau Potentiel touristique Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité Habitats piscicoles
Occupation du sol <ul style="list-style-type: none"> Zone urbaine Zone industrielle Carrrière et décharges Terre agricole Vignes ou vergers Zone boisée Zone en eau 	Erosions de berges <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Boisements de berges <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Boisements riverains <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Protections de berge <ul style="list-style-type: none"> génie végétal technique mixte enrochement autre technique quai 	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Privilégier les processus d'évolution naturels Amélioration Restauration Privilégier la non intervention Préservation Privilégier la non intervention Préservation Préservation Amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration et mise en valeur Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti Préservation Amélioration Restauration Amélioration

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



N
1:50000

pk 702 LA GARONNE DEBORDANTE 691

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 18

« LA GARONNE DEBORDANTE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S6	TRONÇON : T18	Longueur (km) : 4
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 702	pk aval : 706
COMMUNE(S)	Rive gauche : Seilh, Gagnac-sur-Garonne, Merville.	Rive droite : Gagnac-sur-Garonne, Saint-Jory.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = limite communale de Gagnac Fenouillet (fin du secteur périurbain, rapprochement de la terrasse alluviale en rive gauche). * Limite aval = confluence de la Capelette (élargissement progressif de la plaine d'inondation). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Développement de la plaine inondable. * Eloignement des agglomérations par rapport au lit mineur du fleuve. * Lit méandrique s'adossant localement à la terrasse alluviale en rive gauche. * Enfouissement du lit et présence de seuils rocheux dans le lit liée entre autres aux anciennes extractions de granulats et aux barrages. 	

PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Zone verte du SDAGE	"Corridors alluviaux et ripisylves remarquables".
ZNIEFF	n° 04000022 (type I) : gravières de Cayennes n° 04000021 (type I) : gravières de l'Espagnol
Natura 2000	n° 3100 : la Garonne écocomplexe
Arrêté de biotopes	AAPPB (15/12/95) ramier de Bigorre AAPPB (17/10/89) Protection du saumon Atlantique, des aloses, de la truite de mer, des lamproies.
Sites classés ou inscrits :	château de Rochemontès et deux châteaux à Merville.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Agriculture : cultures annuelles. * Extraction de granulats dans le lit majeur du fleuve ⇒ Gagnac-sur-Garonne. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON
LES POINTS FORTS :
<ul style="list-style-type: none"> ↻ Bras morts de la Hire, du Ramier de Bigorre et d'Espagnol ? Potentiel écologique notable. ↻ Boisements continus et diversifiés avec, localement, des développements importants de saulaies - peupleraies. ↻ Première zone de divagation constituant un champ d'épandage des crues en sortie de Toulouse. ↻ Aucun obstacle à la libre circulation du poisson. ↻ Chantier de renaturation du boisement fluvial (Ramier de Bigorre).
LES POINTS FAIBLES :
<ul style="list-style-type: none"> ↻ État sanitaire critique des boisements. ↻ Présence de constructions en zone inondable de fréquence décennale : Gagnac, Lespinasse et Saint-Caprais ? contrainte de gestion du risque crue / gestion environnementale ↻ Présence de dépôts sauvages sur les berges.

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 2
1	Zone humide
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	Expansion des crues

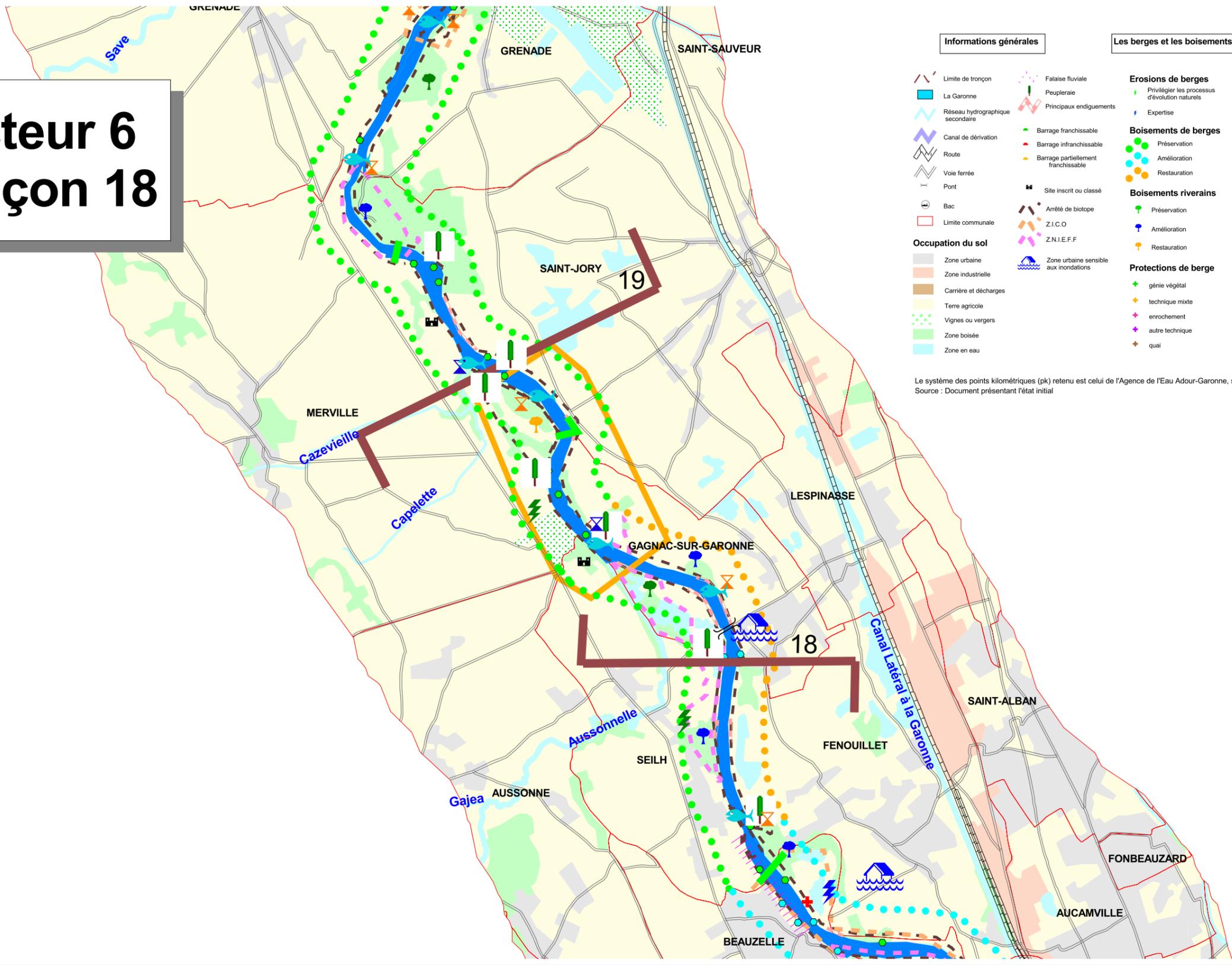


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 6
1	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder les zones humides annexes (garantir la continuité latérale) • Maintenir la diversité des habitats : bras morts, boisements, falaises fluviales, anciennes gravières, lit. • Minimiser les interventions de protection sur les falaises fluviales. • Favoriser les potentialités piscicoles des milieux.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder les zones tampons • Limiter l'impact de l'urbanisation, des gravières et des populicultures
3	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser la découverte ciblée aux sites remarquables à proximité de Toulouse (patrimoine naturel et bâti).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue. • Minimiser l'urbanisation sur les falaises instables.



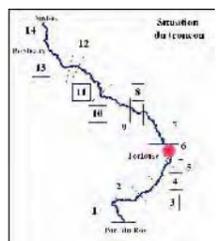
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 18
1	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration de la connexion aval des bras morts de la Hire et du Ramier de Bigorre. Amélioration du bras mort d'Espagnol (bouchon vaseux + buddléia). • Préservation d'un boisement riverain et d'une prairie humide associée au confluent Aussonnelle – Garonne. Restauration de la diversité du boisement riverain au Ramier de Bigorre (en cours). • Préservation de la continuité latérale entre les zones humides et le fleuve : gravières en eau en aval de Gagnac (rives gauche et droite). • Restauration d'un milieu naturel dense et diversifié au droit de l'ancienne gravière en amont rive gauche (envahissement par le buddléia). • Préservation d'un boisement de berge large et diversifié. • Restauration d'un boisement de berge mince et monospécifique (peuplier en pied, robinier en haut de talus, canne de Provence) en amont rive droite. • Privilégier les processus d'évolution naturelle des atterrissements et des érosions pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la continuité d'un boisement large tampon entre les cultures et fleuve en amont (rives gauche et droite)..
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial (Ramier de Bigorre) et bâti (château de Rochemontès). Préservation des affichages pédagogiques.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des atterrissements pouvant générer des érosions menaçant les ouvrages (pont de Gagnac). • Maîtrise des déchets flottants déposés en berge, notamment au Ramier de Bigorre. • Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les boisements riverains aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Amélioration des habitats piscicoles (confluent Aussonnelle), Ramier de Bigorre. • Réflexion sur un affichage clair des mesures réglementaires et recommandations existantes (zone verte, ZNIEFF, APPB...). • Réflexion sur la mise en place d'affichages pédagogiques (informations et recommandations) destinés notamment au tourisme nautique.

Secteur 6 Tronçon 18



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale 	<ul style="list-style-type: none"> Falaise fluviale Peupleraie Principaux endiguements Barrage franchissable Barrage infranchissable Barrage partiellement franchissable Site inscrit ou classé Arrêté de biotope Z.I.C.O. Z.N.I.E.F.F. Zone urbaine sensible aux inondations 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements Bras morts Epis Seuils et passes de navigation Frayères 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau Potentiel touristique Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité Habitats piscicoles
Occupation du sol <ul style="list-style-type: none"> Zone urbaine Zone industrielle Carrière et décharges Terre agricole Vignes ou vergers Zone boisée Zone en eau 	Erosions de berges <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Boisements de berges <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Boisements riverains <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Protections de berge <ul style="list-style-type: none"> génie végétal technique mixte enrochement autre technique quai 	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Amélioration Restauration Privilégier la non intervention Préservation Privilégier la non intervention Préservation Préservation Amélioration Amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration et mise en valeur Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti Préservation Amélioration Restauration Amélioration Amélioration Amélioration

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



N
1:50000

pk 713 LA GARONNE DEBORDANTE 702

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 19

« LA GARONNE DEBORDANTE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S6	TRONÇON : T19	Longueur (km) : 14
DÉPARTEMENT(S) : 31	pk amont : 706	pk aval : 720
COMMUNE(S)	Rive gauche : Merville, Grenade	Rive droite : Saint-Jory, Castelnau-d'Estrefonds, Ondes.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = confluence de la Capelette (élargissement progressif de la plaine d'inondation). * Limite aval = Limite départementale Haute-Garonne / Tarn-et-Garonne. 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Élargissement de la zone inondable. * Confluence de l'Hers et de la Save. * Enfouissement du lit et présence de seuils rocheux dans le lit liée entre autres aux anciennes extractions de granulats et aux barrages. * Évolution transversale limitée ⇒ lit fixé par des enrochements, des épis et quelques digues. 	

PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Zone verte du SDAGE	"Corridors alluviaux et ripisylves remarquables".
ZNIEFF	n° 04000019 (type I) : saulaie du Port-Haut et de la Dupine n° 04000017 (type I) : saulaie de Saint-Caprais Bagnos n° 04000016 (type I) : bras mort de Larroque
Natura 2000	n° 3100 : la Garonne éco-complexe
Arrêté de biotopes	AAPPB (06/07/97) saulaie de St-Caprais
Sites classés ou inscrits :	église, halle, pont sur la Save, couvent des Ursulines à Grenade, église et tour à signaux à Ondes, château et calvaire de Castelnau-d'Estrefonds
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Agriculture : cultures annuelles. * Extraction de granulats dans le lit majeur du fleuve ⇒ Gagnac-sur-Garonne. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Présence de six bras morts : <i>Port-vieux-la Dupine, Fontaine, St-Caprais- Ile de Martignac, St-Caprais- confluence Hers, Miquelis, Larroque</i> ? fort potentiel écologique ☞ Boisements naturels intéressants développés notamment en amont. ☞ Zone de divagation constituant un champ d'épandage des crues. ☞ Aucun obstacle à la libre circulation du poisson. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Boisements peu fonctionnels ou état sanitaire critique. ☞ Boisement de berge d'épaisseur moyenne à mince et vieillissant. ☞ Quelques érosions à l'extérieur des méandres ⇒ dynamique naturelle, accentuée par le défaut d'entretien sur les berges. ☞ Nombreux atterrissements végétalisés (herbacées et/ou jeunes peupliers) ? contrainte de gestion des désordres / reprise de la dynamique fluviale. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 2
1	Zone humide
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	Expansion des crues

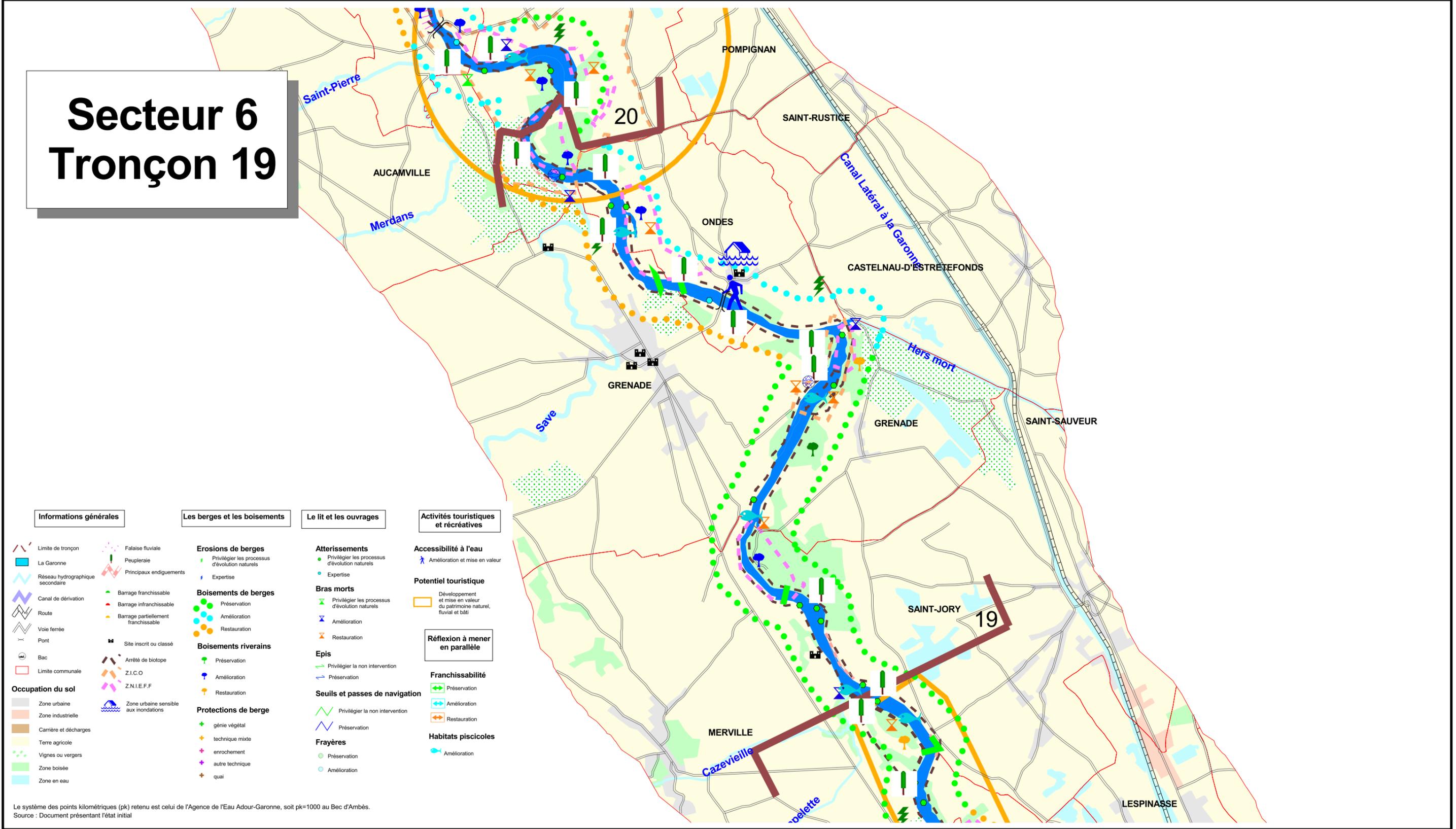


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 6
1	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder les zones humides annexes (garantir la continuité latérale) • Maintenir la diversité des habitats : bras morts, boisements, falaises fluviales, anciennes gravières, lit. • Minimiser les interventions de protection sur les falaises fluviales. • Favoriser les potentialités piscicoles des milieux.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder les zones tampons • Limiter l'impact de l'urbanisation, des gravières et des populicultures
3	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser la découverte ciblée aux sites remarquables à proximité de Toulouse (patrimoine naturel et bâti).
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue. • Minimiser l'urbanisation sur les falaises instables.



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 19
1	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration prioritaire de la connexion aval des bras morts de Port Vieux, Fontaine, Saint-Caprais (Martignac) et Miquelis. Amélioration de la connexion aval des bras morts de Saint-Caprais (Hers), et de la Larroque. Amélioration du bras mort de la Capelette (bouchon vaseux, ronces, buddléia, embâcles). • Préservation, amélioration ou restauration de l'état sanitaire des boisements riverains (Port Vieux, Martignac, Hers Morts). Amélioration de la diversité du boisement de Miquelis (peupliers). • Restauration d'un milieu naturel diversifié au droit de l'ancienne gravière en aval rive droite d'Ondes (envahissement par les ronces et le buddléia). • Préservation d'un boisement de berge large et diversifié en amont. • Amélioration ou restauration d'un boisement de berge trop mince et vieillissant en aval. • Amélioration des fonctionnalités des frayères à Fontaine. • Privilégier les processus d'évolution naturelle des atterrissements et des érosions pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer la continuité et l'épaisseur d'un cordon naturel tampon en bordure des gravières en activité et des cultures au niveau d'Ondes et de Grenades.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès au fleuve au droit d'Ondes (terrain de sport, aire de pique-nique).
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise des atterrissements pouvant générer des érosions menaçant les ouvrages (pont d'Ondes). • Maîtrise des déchets flottants déposés en berge. • Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les zones humides annexes aptes à jouer un rôle d'expansion des crues. • Amélioration des habitats piscicoles (Capelette, Martignac, Miquelis). • Réflexion sur un affichage clair des mesures réglementaires et recommandations existantes (zone verte, ZNIEFF, APPB...). • Réflexion sur la mise en place d'affichages pédagogiques (informations et recommandations) destinés notamment au tourisme nautique. • Gestion et conciliation des usages : milieu naturel et activités sportives (projet de circuit 4 x 4 ou karting).

Secteur 6 Tronçon 19



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale 	<ul style="list-style-type: none"> Falaise fluviale Peupleraie Principaux endiguements Barrage franchissable Barrage infranchissable Barrage partiellement franchissable Site inscrit ou classé Amrété de biotope Z.I.C.O Z.N.I.E.F.F Zone urbaine sensible aux inondations 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements Bras morts Epis Seuils et passes de navigation Frayères 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau Potentiel touristique Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité Habitats piscicoles
<ul style="list-style-type: none"> Zone urbaine Zone industrielle Carrière et décharges Terre agricole Vignes ou vergers Zone boisée Zone en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Erosions de berges Boisements de berges Boisements riverains Protections de berge 		

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



N
1:50000

pk 720 LA GARONNE DEBORDANTE 713

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

SECTEUR 7 : LA GARONNE DEBORDANTE DE LA LIMITE 31/82 A L'AUTOROUTE A62

• LE CONTEXTE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR

Le champ d'inondation devient de plus en plus large et le lit décrit de **nombreux méandres**. Ce secteur présente de **nombreuses zones humides et plus particulièrement des bras morts**, témoins de l'ancienne divagation du lit. Cette divagation du lit est aujourd'hui très limitée et insuffisante pour permettre la formation de nouveaux bras morts.

Le fleuve est toujours classé en zone verte et en axe bleu du SDAGE Adour-Garonne, ainsi qu'en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et seconde catégorie piscicole.

• LE LIT

L'évolution transversale du lit a été jugulée artificiellement par l'installation d'enrochements et d'épis. Cette perte de la mobilité latérale a contribué à la **déconnexion des zones humides annexes**, à la création d'un chenal unique et ainsi à la diminution de la diversité des habitats du lit. Sans ces protections, le lit serait naturellement soumis à une divagation importante de son cours dans la vallée alluviale.

De nombreux atterrissements végétalisés sont présents à l'intérieur des méandres.

L'enfoncement du lit (de 1 à 2,60 m) est visible au niveau des ponts. Il se traduit par la formation d'une succession de seuils rocheux. Son évolution semble être aujourd'hui moins rapide qu'il y a une dizaine d'années. Cet enfoncement du lit a aggravé la déconnexion des bras morts du cours principal de la Garonne.

La diversité des habitats faunistiques et floristiques est à l'instar de l'aval du secteur précédent enrichie par la présence de nombreux bras morts.

• LES BERGES

Les berges ont été stabilisées artificiellement par des travaux de protection en enrochements dans la plupart des extrados des méandres. Toutefois, quelques encoches d'érosions subsistent dans les méandres.

• LES BOISEMENTS et ZONES HUMIDES

Les boisements naturels sont en général localisés sur le DPF, sur les anciennes zones de divagation de Grisolles, Verdun-sur-Garonne, Bourret ou Cordes-Tolosanne et au niveau des confluences. Ils sont souvent **interrompus par les espaces cultivés** (peupleraies ou cultures annuelles) ou par la présence de chemins en remblai longeant le fleuve.

Ces boisements correspondent à la formation boisée traditionnelle de la Garonne débordante. Peu représentés sur le corridor rivulaire garonnais et à l'état de relique sur ce secteur, ils constituent un **patrimoine écologique unique** à préserver. Ces boisements sont souvent âgés et déperissants : l'absence de jeunes formations végétales compromet leurs perspectives d'évolution. La végétation tend d'ailleurs aujourd'hui au remplacement des essences à bois tendre par des essences à bois dur telles que les frênes, les érables et les noyers, avec des développements de robiniers et de ronciers sur les milieux perturbés.

Pour assurer une vocation de milieu tampon entre les activités humaines de la plaine alluviale et le milieu aquatique, les boisements doivent donc retrouver une expansion suffisante et des possibilités de régénération naturelle.

Par ailleurs, les **bras morts** constituent des **milieux remarquables** de par leur multiples fonctionnalités. Ils demeurent résiduels à l'échelle de l'axe garonnais. Ce patrimoine doit par conséquent être préservé et mis en valeur.

L'importance des enrochements prohibe localement le développement d'une ripisylve étagée, à strates variées en pied et sur le talus des berges.

• LES USAGES

L'occupation des sols en zone d'inondation décennale est essentiellement agricole, avec une prédominance des peupleraies d'exploitation. Cette zone est également peu investie par les agglomérations à l'exception de Grenade et Ondes.

• LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Les vocations de zone humide, de milieu tampon et de zone d'expansion des crues sont ici pleinement exprimées. La présence de zones humides de grand intérêt écologique est un atout fondamental de ce secteur qui doit être protégé et mis en valeur dans le projet d'état à atteindre. L'éloignement des agglomérations permet d'envisager une reprise de la dynamique fluviale dans des limites acceptables. Celles-ci pourraient correspondre, au minimum, aux limites des zones humides associées présentes de façon à assurer leurs fonctionnalités et à favoriser leur régénération naturelle.

La découverte du paysage et du patrimoine culturel remarquable pourrait être associée localement à celle du patrimoine « zones humides » singulier à ce secteur de la Garonne, d'autant plus que ce secteur se situe entre deux agglomérations importantes du bassin : Agen et Toulouse.

Les principaux objectifs à attribuer à ce secteur sont ainsi :

1. Sauvegarder les zones humides annexes en préservant leur connexion avec le fleuve (bras morts perchés).
1. Favoriser la diversité écologique des milieux en conservant les bras morts, les boisements, en réhabilitant les gravières, en diversifiant les berges et les écoulements.
1. Favoriser les potentialités piscicoles des milieux en garantissant la continuité entre les habitats correspondant aux zones de grossissement et aux zones de reproduction (frayères, bras morts, habitats au niveau des confluences).
1. Optimiser les interventions sur les atterrissements, facteurs de reprise de la dynamique fluviale.
2. Sauvegarder les zones tampon pour limiter les impacts des gravières et des populecultures et pour leur rôle d'expansion des crues.
3. Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine naturel et bâti).

En parallèle, un autre objectif provenant des vocations annexes au SDE est à rappeler :

- ✓ Conserver un champ d'expansion de crue.

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 20

« LA GARONNE DEBORDANTE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S7	TRONÇON : T20	Longueur (km) : 9
DÉPARTEMENT(S) : 82	pk amont : 720	pk aval : 729
COMMUNE(S)	Rive gauche : Aucamville, Verdun-sur-Garonne.	Rive droite : Grisolles.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * limite amont = limite départementale Haute-Garonne / Tarn-et-Garonne. * limite aval = pont de la RD 6 de Verdun-sur-Garonne (basse terrasse d'inondation décennale très marquée en rive droite). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Large plaine d'inondation, confluence du ruisseau de Saint-Pierre et falaises alluviales. * Enfoncement du lit et présence de seuils rocheux dans le lit liée entre autres aux anciennes extractions de granulats et aux barrages. * Evolution transversale limitée ⇒ lit fixé par des enrochements, des épis et quelques digues et casiers. 	

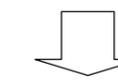
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Zone verte du SDAGE	"Corridors alluviaux et ripisylves remarquables".
ZNIEFF	<ul style="list-style-type: none"> n° 04000015 (type I) : saulaie des Crespys n° 04000014 (type I) : bras mort de Ris pou n° 04000013 (type I) : bras mort du Pont de Mauvers n° 04000092 (type I) : roselière ou phragmitaie de la Barraque
Natura 2000	n° 3100 : la Garonne écocomplexe
Arrêté de biotopes	AAPPB (01/04/88) arrêté sur certaines sections du cours de la Garonne AAPPB (22/04/87) Verdun Saint-Pierre
ZICO	n° MP08 : méandre de Grisolles.
Sites classés ou inscrits :	église et musée Jean de Comère de Grisolles, église et tour de l'horloge à Verdun-sur-Garonne.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Populiculture omniprésente et agriculture : arboriculture fruitière et maïs. * Nombreux anciens sites d'extraction de granulats dans le lit mineur jusqu'en 1986. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Huit sites de bras morts : La Barraque, Bregnaygue, Marquise, Mauvers, Charonne, St-Pierre, Saugnac, Guiraudis, à fort potentiel écologique. ☞ Aucun obstacle à la libre circulation du poisson. ☞ Zones de divagation constituant un champ d'épandage des crues. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Boisements fragmentés d'extension et de diversité limitées par les enrochements, les peupleraies, la ligne EDF haute-tension ou localement par un chemin de halage en remblai et état sanitaire critique. ☞ Nombreux atterrissements végétalisés (herbacées et jeunes peupliers) ? Contrainte de gestion désordres / reprise de la dynamique fluviale. ☞ Quelques érosions à l'extérieur des méandres ⇒ dynamique naturelle, accentuée par l'absence de végétation ou la présence de peupliers en sommet de berge. ☞ Présence de quelques digues ? limitation du champ d'épandage des crues ☞ Présence de dépôts sauvages sur les berges. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 2
1	Zone humide
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	Expansion des crues

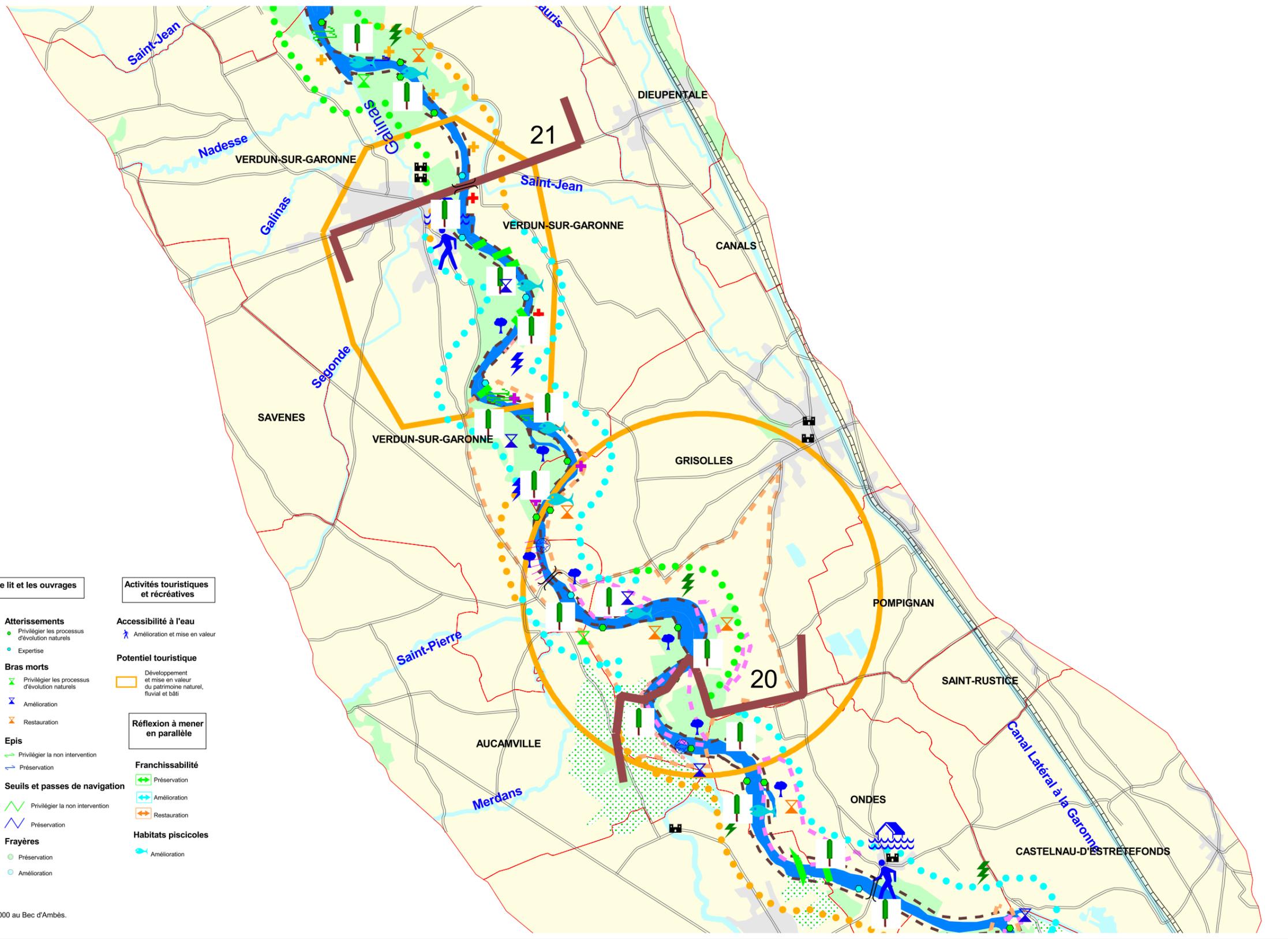


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 7
1	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder les zones humides annexes. • Favoriser la diversité des habitats : bras morts, boisements, anciennes gravières, lit, atterrissements. • Favoriser les potentialités piscicoles des milieux. • Optimiser les interventions sur les îlots et atterrissements, facteurs de reprise de la dynamique fluviale.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder les zones tampons. • Limiter l'impact des gravières et des populicultures
3	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine naturel et bâti)
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue.



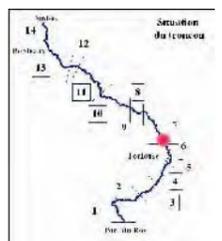
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 20
1	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des bras morts restaurés (Mauvert, Guiraudis). Amélioration ou restauration des bras morts (partiellement) déconnectés avec, en priorité, La Barraque, Charonne, Saint-Pierre. • Préservation des boisements riverains. Amélioration des boisements riverains vieillissants à Mauvers et à Verdun-sur-Garonne. • Préservation des boisements de berge larges en rive droite amont. • Amélioration ou restauration d'un boisement de berge trop âgé et mince, notamment sous les lignes EDF. • Amélioration des fonctionnalités des frayères. • Privilégier les processus d'évolution naturelle des érosions et des atterrissements pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la continuité d'un cordon ligneux tampon sain, diversifié et stabilisateur des berges en lieu et place des peupliers de culture plantés en bordure de berge.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti, à l'égard du tourisme nautique (randonnée en canoë de Toulouse au plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave). • Mise en valeur de l'accès à l'eau au droit de Verdun-sur-Garonne (plan de paysages en cours de mise en œuvre) : plantation d'un cordon naturel paysager et stabilisateur des berges.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels et les épis. • Expertise des érosions de falaise en rive gauche aval. • Expertise des atterrissements pouvant générer des érosions menaçant des ouvrages (pont de Mauvers, Verdun-sur-Garonne). • Maîtrise des déchets flottants (sécurisation du pont de Mauvers, qualité des milieux et des paysages) et suppression des dépôts sauvages déposés en berge.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les zones humides annexes aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Amélioration des habitats piscicoles. • Réflexion sur un affichage clair des mesures réglementaires et recommandations existantes (zone verte, ZNIEFF, APPB...). • Réflexion sur la mise en place d'affichages pédagogiques (informations et recommandations) destinés notamment au tourisme nautique.

Secteur 7 Tronçon 20



- | | | | |
|--|--|--|---|
| <p>Informations générales</p> <ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale <p>Occupation du sol</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone urbaine Zone industrielle Carrière et décharges Terre agricole Vignes ou vergers Zone boisée Zone en eau | <p>Les berges et les boisements</p> <p>Erosions de berges</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise <p>Boisements de berges</p> <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration <p>Boisements riverains</p> <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration <p>Protections de berge</p> <ul style="list-style-type: none"> génie végétal technique mixte enrochement autre technique quai | <p>Le lit et les ouvrages</p> <p>Atterrissements</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise <p>Bras morts</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Amélioration Restauration <p>Epis</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la non intervention Préservation <p>Seuils et passes de navigation</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la non intervention Préservation <p>Frayères</p> <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration | <p>Activités touristiques et récréatives</p> <p>Accessibilité à l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration et mise en valeur <p>Potentiel touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti <p>Réflexion à mener en parallèle</p> <p>Franchissabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration <p>Habitats piscicoles</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration |
|--|--|--|---|

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



1:50000

pk 729 LA GARONNE DEBORDANTE 720

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 21

« LA GARONNE DEBORDANTE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S7	TRONÇON : T21	Longueur (km) : 18,5
DÉPARTEMENT(S) : 82	pk amont : 729	pk aval : 747,5
COMMUNE(S)	Rive gauche : Verdun-sur-Garonne, Mas-Grenier, Finhan, Montech, Bourret.	Rive droite : Verdun-sur-Garonne, Monbéqui, Finhan, Bourret, Montech.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = point de la RD 6 de Verdun-sur-Garonne (basse terrasse d'inondation décennale très marquée en rive droite). * Limite aval = limite communale Bourret/Escatalens (accolement du lit à la terrasse en rive gauche). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Large plaine d'inondation venant s'adosser contre la première terrasse, en rive gauche. * Enfouissement du lit et présence de seuils rocheux dans le lit liée entre autres aux anciennes extractions de granulats et aux barrages. * Evolution transversale limitée ⇒ lit fixé par des enrochements, des épis et digues individuelles. 	

PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Zone verte du SDAGE	"Corridors alluviaux et ripisylves remarquables".
ZNIEFF	n° 04000008 (type I) : bras mort de Gabachoux n° 04000009 (type I) : bras mort de Bourret
Natura 2000	n° 3100 : la Garonne éco-complexe
Arrêté de biotopes	AAPPB (01/04/88) arrêté sur certaines sections du cours de la Garonne AAPPB (22/04/87) Iles de Verdun Pescay AAPPB (22/04/87) Iles de Saint-Cassian
Sites classés ou inscrits :	église de Finhan, ancien pont suspendu de Bourret, château de Fescati de Mas-Grenier, église et pigeonnier de Montech.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Populiculture omniprésente et agriculture : arboriculture fruitière et maïs. * Présence de sites de Ball-trap à Pescay et Bourret. * Canoë-kayak, randonnées nautiques de Grisolles à Castelsarrasin. * Nombreuses extractions de granulats dans le lit mineur jusqu'en 1986. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ↙ Présence de dix-sept sites de bras morts * : Labreille, Camp de l'Aze, Pescay, Penge Lagasse, Canalet, Pré des Os, La Picone, Embouchure Lambon, St-Cassian, Moncassy, Vernet aval, Vernet amont, L'ilot, De Granes, Bourret, Ile Doumerc. ? fort potentiel écologique. ↙ Gestion forestière : Ile de Labreille, Bourret-Lespinassié (rive droite) et Ilôts de St-Cassian. ↙ Extension du DPF. ↙ Intérêt écologique et paysager des falaises fluviales. ↙ Aucun obstacle à la libre circulation du poisson. ↙ Zones de divagation constituant un champ d'épandage des crues. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ↙ Boisements minces fragmentés ou fortement réduits de faible diversité. ↙ Mauvaise perspective d'évolution du bois de recolonisation de la Picône. ↙ Nombreux atterrissements végétalisés (herbacées et jeunes peupliers) ? Contrainte de gestion des désordres / reprise de la dynamique fluviale ↙ Quelques érosions à l'extérieur des méandres ⇒ dynamique naturelle, accentuée par l'absence de végétation ou la présence de peupliers en sommet de berge. ↙ Présence de quelques digues ? limitation du champ d'épandage des crues. ↙ Présence de dépôts sauvages sur les berges. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 2
1	Zone humide
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	Expansion des crues



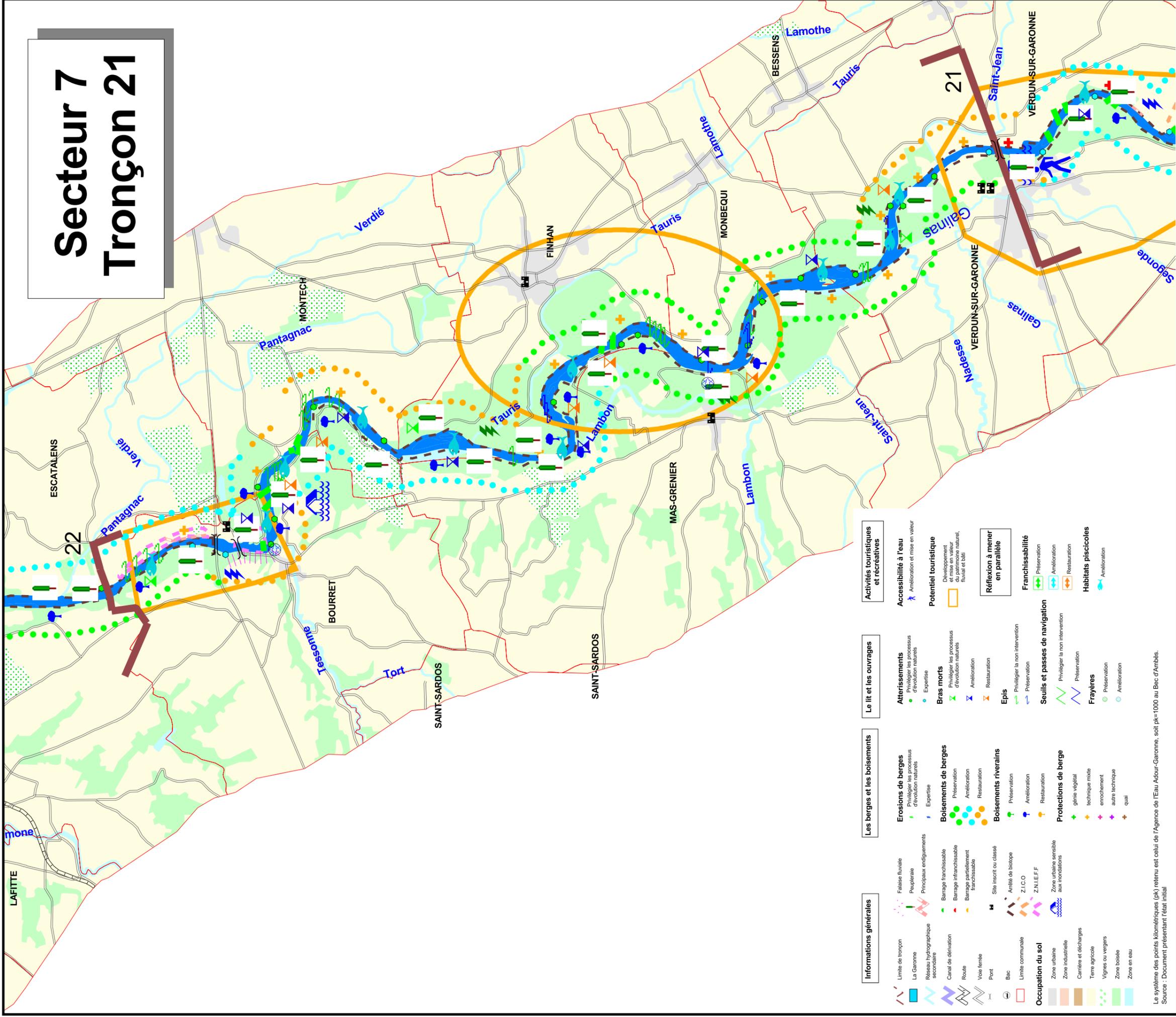
PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 7
1	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder les zones humides annexes. • Favoriser la diversité des habitats : bras morts, boisements, anciennes gravières, lit, atterrissements. • Favoriser les potentialités piscicoles des milieux. • Optimiser les interventions sur les îlots et atterrissements, facteurs de reprise de la dynamique fluviale.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder les zones tampons. • Limiter l'impact des gravières et des populicultures
3	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine naturel et bâti)
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue.



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 21
1	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation ou amélioration des bras morts restaurés (Bourret, Ile Doumerc). Amélioration ou restauration des bras morts (partiellement) déconnectés et faiblement boisés. • Amélioration de l'état et de la diversité des boisements riverains fragmentés sur l'ensemble du tronçon. • Restauration d'un boisement naturel sain et diversifié au niveau de l'ancienne gravière de Bourret (rive droite) tendant vers la banalisation écologique (buddleia, herbacées rudérales). • Préservation des boisements de berge larges, pluristratifiés et diversifiés en amont. • Amélioration ou restauration d'un boisement de berge déperissant et mince, en particulier en rive droite. • Amélioration des fonctionnalités des frayères. • Privilégier les processus d'évolution naturelle des érosions et des atterrissements pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la continuité d'un cordon ligneux tampon sain, diversifié et stabilisateur des berges en lieu et place des peupliers de culture plantés en bordure de berge.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti, à l'égard du tourisme nautique (randonnée en canoë de Toulouse au plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave).
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels et les épis. • Expertise de l'érosion en bordure de peupleraie en aval du pont de Bourret. • Expertise des atterrissements pouvant générer des érosions au niveau des ponts de Verdun-sur-Garonne et de Bourret. • Suppression des dépôts sauvages.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les zones humides annexes aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Amélioration des habitats piscicoles. • Réflexion sur un affichage clair des mesures réglementaires et recommandations existantes (zone verte, ZNIEFF, APPB...). • Réflexion pour la mise en place d'affichages pédagogiques (informations et recommandations) destinés notamment au tourisme nautique.

[*] Les bras morts indiqués en gras ont fait l'objet de travaux de réouverture, entre 1986 et 1993.

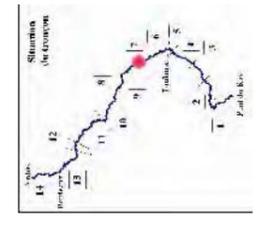
Secteur 7 Tronçon 21



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Resseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Road Voie ferrée Pont Bac Limite communale 	<ul style="list-style-type: none"> Erosions de berges Boisements de berges Boisements riverains Protections de berge 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements Bras morts Epis Seuils et passes de navigation Frayères 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau Potentiel touristique Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité Habitats piscicoles

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bac d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial

pk 747 LA GARONNE DEBORDANTE 729



1:50000



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Janvier 2002

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 22

« LA GARONNE DEBORDANTE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S7	TRONÇON : T22	Longueur (km) : 5
DÉPARTEMENT(S) : 82	pk amont : 747,5	pk aval : 752,5
COMMUNE(S)	Rive gauche : Bourret, Cordes-Tolosanes.	Rive droite : Escatalens, Saint-Porquier.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = limite communale Bourret/Escatalens (accolement du lit à la terrasse en rive gauche). * Limite aval = pont RD14 à Belleperche (fin de l'adossement de la plaine d'inondation à la terrasse en rive gauche). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Plaine d'inondation s'adossant au rebord de la terrasse, en rive gauche (falaises alluviales). * Présence de seuils rocheux dans le lit conséquence majeure dans anciennes extractions de granulats. * Évolution transversale limitée ⇒ protection linéaire en enrochements et quelques épis. 	

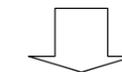
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Zone verte du SDAGE	"Corridors alluviaux et ripisylves remarquables".
ZNIEFF	n° 04000007 (type I) : île Lizoune
Natura 2000	n° 3100 : la Garonne écocomplexe
Arrêté de biotopes	AAPPB (01/04/88) arrêté sur certaines sections du cours de la Garonne AAPPB (22/04/87) Bras mort de Cordes et St-Porquier
Sites classés ou inscrits :	Abbaye de Belleperche et sa fontaine, église de Saint-Porquier.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Populiculture et agriculture : cultures annuelles et arboriculture fruitière, avec une diminution de l'emprise des peupleraies au profit des cultures annuelles. * Deux anciens sites d'extractions de granulats dans le lit mineur. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Présence de deux sites de bras mort* : <i>Cordes-Tolosanes et Ile de Lizoune</i> ? potentiel écologique notable ☞ Extension du DPF. ☞ Intérêt écologique et paysager des falaises fluviales. ☞ Diminution de l'implantation des peupleraies en bordure du fleuve. ☞ Aucun obstacle à la libre circulation du poisson. ☞ Zones de divagation constituant un champ d'épandage des crues. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Boisements de berges peu diversifiés en rive droite. ou peu développés en raison des enrochements. ☞ Quelques atterrissements végétalisés (herbacées et/ou arbustes). ? contrainte de gestion des désordres / reprise de la dynamique fluviale. ☞ Présence de dépôts sauvages sur les berges et petits embâcles sous les ouvrages de franchissement. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 2
1	Zone humide
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	Expansion des crues



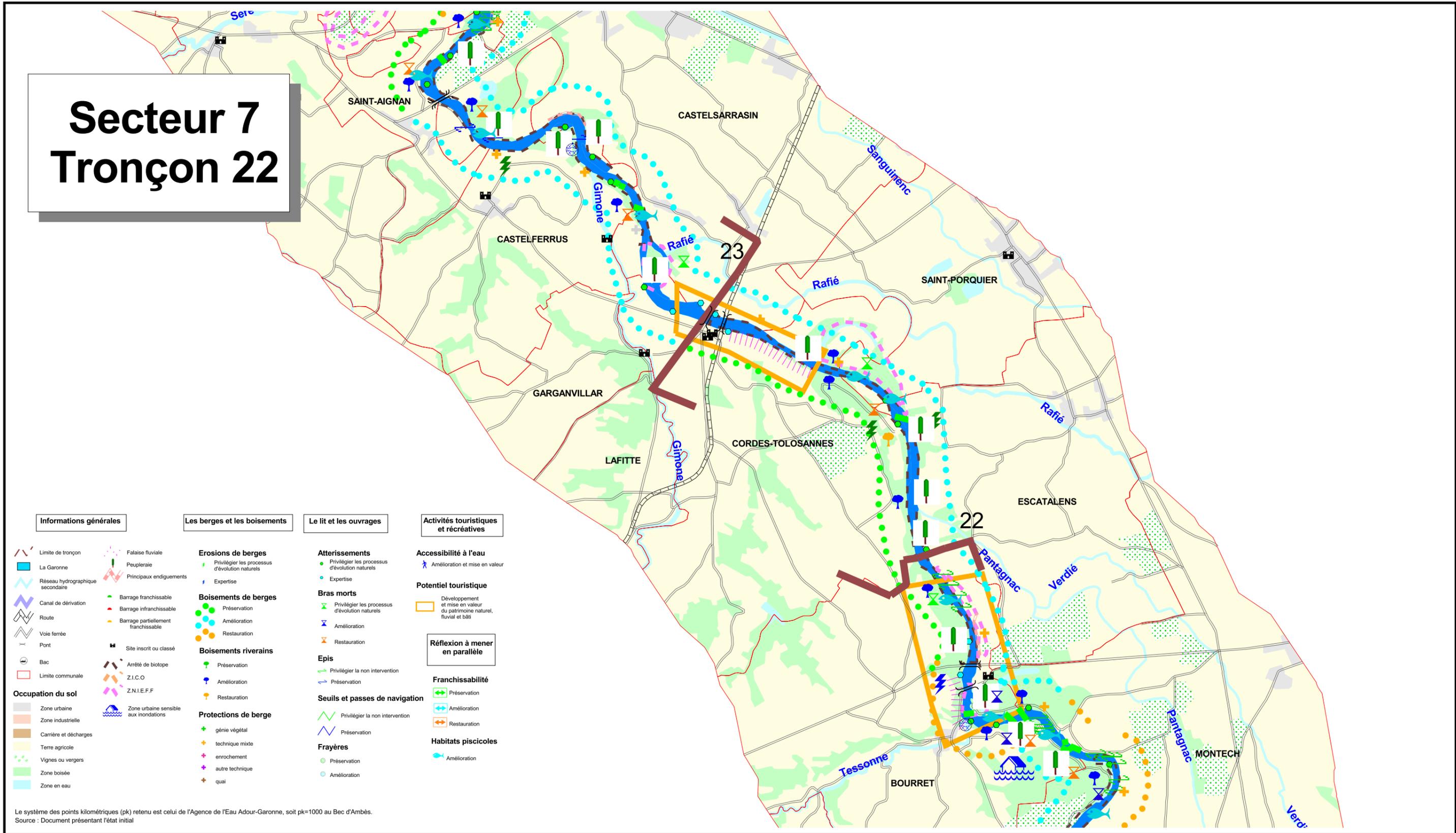
PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 7
1	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder les zones humides annexes. • Favoriser la diversité des habitats : bras morts, boisements, anciennes gravières, lit, atterrissements. • Favoriser les potentialités piscicoles des milieux. • Optimiser les interventions sur les îlots et atterrissements, facteurs de reprise de la dynamique fluviale.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder les zones tampons. • Limiter l'impact des gravières et des populicultures
3	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine naturel et bâti)
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue.



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 22
1	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration du bras morts partiellement déconnecté de Cordes Tolosanes (rive gauche), très embroussaillé. Privilégier les processus d'évolution naturelle du bras mort (rive droite). • Amélioration et restauration de la qualité des boisements riverains, notamment au niveau de l'ancienne gravière de Cordes-Tolosanes (à concilier avec les activités de motocross). • Préservation d'un boisement de berge diversifié en pied de falaise alluviale en rive gauche. • Amélioration d'un boisement de berge peu apte à se régénérer en rive droite. • Privilégier les processus d'évolution naturels des érosions et atterrissements pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la continuité d'un cordon naturel tampon en bordure des cultures.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti, depuis le belvédère de Cordes-Tolosanes et des falaises et également à l'égard du tourisme nautique (randonnée en canoë de Toulouse à Saint-Nicolas de la Grave).
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels. • Expertise de l'atterrissement pouvant générer des érosions menaçant les ponts SNCF et de Belleperche à l'aval. • Suppression des dépôts sauvages.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les zones humides annexes aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Amélioration des habitats piscicoles. • Réflexion sur un affichage clair des mesures réglementaires et recommandations existantes (zone verte, ZNIEFF, APPB...). • Réflexion pour la mise en place d'affichages pédagogiques (informations et recommandations) destinés notamment au tourisme nautique.

[*] Les bras morts indiqués en gras ont fait l'objet de travaux de réouverture, entre 1986 et 1993.

Secteur 7 Tronçon 22



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Vole ferrée Pont Bac Limite communale 	<ul style="list-style-type: none"> Falaise fluviale Peupleraie Principaux endiguements Barrage franchissable Barrage infranchissable Barrage partiellement franchissable Site inscrit ou classé Amrété de biotope Z.I.C.O Z.N.I.E.F.F Zone urbaine sensible aux inondations 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements Bras morts Epis Seuils et passes de navigation Frayères 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau Potentiel touristique Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité Habitats piscicoles
<ul style="list-style-type: none"> Zone urbaine Zone industrielle Carière et décharges Terre agricole Vignes ou vergers Zone boisée Zone en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Erosions de berges Boisements de berges Boisements riverains Protections de berge 		

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



N
1:50000

pk 752 LA GARONNE DEBORDANTE 747

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 23

« LA GARONNE DEBORDANTE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S7	TRONÇON : T23	Longueur (km) : 11
DÉPARTEMENT(S) : 82	pk amont : 752,5	pk aval : 763,5
COMMUNE(S)	Rive gauche : Cordes-Tolosanes, Castelferrus, St-Aignan, Castelsarrasin, Castelmayran. Rive droite : Cordes-Tolosanes, Castelferrus, Castelsarrasin.	
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = pont de Belleperche (fin de l'adossement à la terrasse rive gauche). * Limite aval = pont A62, perturbation hydraulique et repère en amont du plan d'eau de St-Nicolas de la Grave. 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Champ d'expansion des crues se développant sur les deux rives. * Protections complexes en îlots fermés, perpendiculaires et linéaires au fleuve. * Enfouissement du lit et présence de seuils rocheux dans le lit liée entre autres aux anciennes extractions de granulats et aux barrages. * Évolution transversale limitée ⇒ protection en enrochements et épis. 	

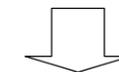
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Zone verte du SDAGE	"Corridors alluviaux et ripisylves remarquables".
ZNIEFF	n° 04000004 (type I) : méandre de Thoumieux n° 04000005 (type I) : île de Fierard Cassan n° 04000006 (type I) : bras mort de Belleperche
Natura 2000	n° 3100 : la Garonne écocomplexe
Arrêté de biotopes	AAPPB (01/04/88) arrêté sur certaines sections du cours de la Garonne
Sites classés ou inscrits :	château et site archéologique de Saint-Genès à Castferrus, maison de Xvème et maison italienne, stèle à Castelsarrasin, église de Castelmayran, moulin de Théoule Cordes-Tolosanes.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Agriculture : arboriculture fruitière, cultures annuelles (maïs). * Nombreux anciens sites d'extractions de granulats dans le lit mineur. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ↻ Six sites de bras morts ¹ : Belleperche, <i>Embouchure de la Gimone</i>, <i>Maniou</i>, <i>Prats</i>, <i>Très-Cassés</i>, <i>Ilot de Monestié</i> ? Potentiel écologique très intéressant. ↻ Extension du DPF. ↻ Zone d'expansion des crues favorable à la diversité et au bon fonctionnement des habitats associés au fleuve ↻ Aucun obstacle à la libre circulation du poisson. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ↻ Boisements de berge peu développés en pied en raison des enrochements, d'extension limitée et caractérisés par les communautés de peupliers noirs et de saules. ↻ Nombreux atterrissements végétalisés (herbacées et/ou jeunes peupliers) ? contrainte de gestion des désordres / reprise de la dynamique fluviale. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 2
1	Zone humide
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	Expansion des crues



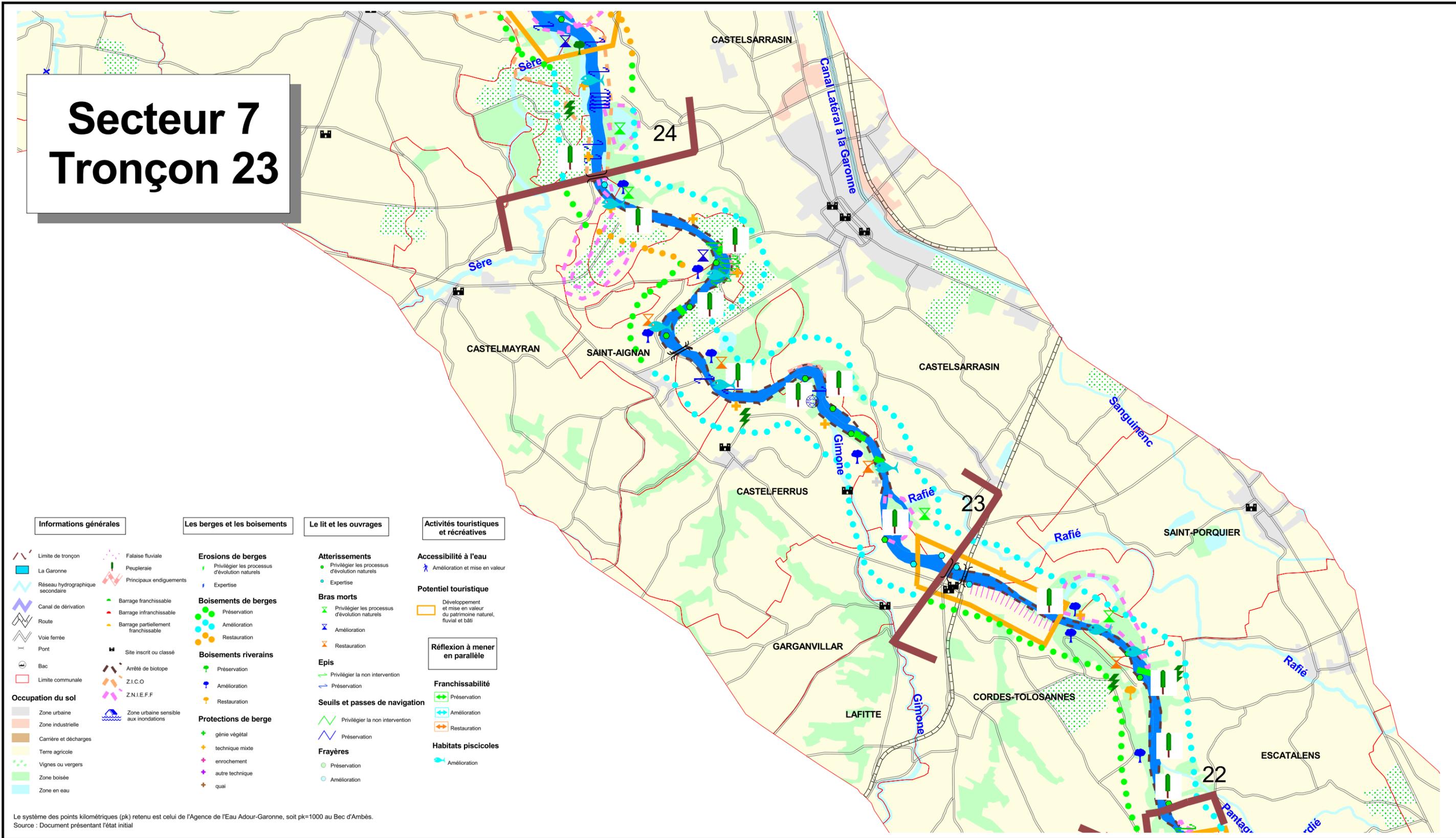
PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 7
1	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder les zones humides annexes. • Favoriser la diversité des habitats : bras morts, boisements, anciennes gravières, lit, atterrissements. • Favoriser les potentialités piscicoles des milieux. • Optimiser les interventions sur les îlots et atterrissements, facteurs de reprise de la dynamique fluviale.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder les zones tampons. • Limiter l'impact des gravières et des populicultures
3	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la contribution paysagère du fleuve et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (patrimoine naturel et bâti)
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver un champ d'expansion de crue.



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 23
1	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des bras morts restaurés (Belleperche, Ile de Monestié). Amélioration ou restauration des bras morts (partiellement) déconnectés, avec, en priorité, l'embouchure de la Gimone, Maniou, Prats. Éviter les aménagements à vocation exclusivement touristique (retalutage uniforme en pente raide, coupe de la végétation), comme à proximité du plan d'eau aménagé de Maniou. • Amélioration ou restauration des boisements riverains relictuels et déperissants (ronciers). • Restauration d'un boisement naturel sain et diversifié au niveau de l'ancienne gravière de Maniou en cours de réaménagement touristique (éviter les coupes et débroussailllements systématiques). • Préservation d'un boisement de berge large, sain et continu en aval de Saint-Aignan, rive gauche. • Amélioration ou restauration d'un boisement de berge déperissant et peu diversifié sur l'ensemble du tronçon. • Amélioration de la fonctionnalité des frayères (confluence Gimone). • Privilégier les processus naturels d'évolution des érosions et atterrissements pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer un cordon ligneux tampon entre une gravière en activité et le fleuve en aval rive droite du pont de Belleperche. • Améliorer celui existant en aval rive droite du pont de Saint-Aignan, entre une gravière en activité et le fleuve.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti, notamment à l'égard du tourisme nautique (randonnée en canoë de Toulouse au plan d'eau de Saint-Nicolas de la Grave).
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier la non-intervention sur les seuils naturels et les épis non fonctionnels. • Expertise des atterrissements pouvant générer des désordres en aval du pont de Belleperche et en amont du pont de l'A62.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les zones humides annexes aptes à jouer un rôle de champ d'expansion des crues. • Amélioration des habitats piscicoles. • Réflexion sur un affichage clair des mesures réglementaires et recommandations existantes (zone verte, ZNIEFF, APPB...). • Réflexion pour la mise en place d'affichages pédagogiques (informations et recommandations) destinés notamment au tourisme nautique.

¹ Les bras morts indiqués en gras ont fait l'objet de travaux de réouverture entre 1986 et 1993.

Secteur 7 Tronçon 23



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Vole ferrée Pont Bac Limite communale Occupation du sol <ul style="list-style-type: none"> Zone urbaine Zone industrielle Carrière et décharges Terre agricole Vignes ou vergers Zone boisée Zone en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Falaise fluviale Peupleraie Principaux endiguements Barrage franchissable Barrage infranchissable Barrage partiellement franchissable Site inscrit ou classé Amrété de biotope Z.I.C.O Z.N.I.E.F.F Zone urbaine sensible aux inondations Erosions de berges <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Boisements de berges <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Boisements riverains <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Protections de berge <ul style="list-style-type: none"> génie végétal technique mixte enrochement autre technique quai 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Bras morts <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Amélioration Restauration Epis <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la non intervention Préservation Seuils et passes de navigation <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la non intervention Préservation Frayères <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau <ul style="list-style-type: none"> Amélioration et mise en valeur Potentiel touristique <ul style="list-style-type: none"> Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Habitats piscicoles <ul style="list-style-type: none"> Amélioration

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



N
1:50000

pk 763 LA GARONNE DEBORDANTE 752

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

SECTEUR 8 : LA GARONNE DEBORDANTE DE L'AUTOROUTE A62 AUX CONFLUENCES BARGUELONNE ET SIRECH

• LE CONTEXTE GENERAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR

Ce secteur est sous l'influence du barrage de Saint-Nicolas-de-la-Grave. En amont du barrage on se situe encore dans le contexte de la Garonne débordante tel qu'il existe après Toulouse. En aval, la Garonne est marquée par l'influence du barrage sur les débits solides et liquides.

La Garonne est classée en seconde catégorie, comme axe bleu pour les migrateurs et comme zone verte par le SDAGE.

• LE LIT

Le plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave constitue **une singularité fondamentale sur la Garonne**. L'envasement de la retenue est désormais important et des chenaux d'écoulement préférentiel se forment. Les parties comblées se végétalisent et donnent naissance à des **habitats écologiquement très riches**.

Le **comblement compromet à terme certains usages** notamment ceux liés aux bases de loisir.

A l'aval de Malause, les **habitats du lit sont peu diversifiés**. Le lit est très monotone suite à son recalibrage au droit de la centrale nucléaire de Golfech. De nombreux seuils stabilisent le lit et contribuent à la diminution de l'intérêt des habitats présents. Ils sont de plus difficilement franchissables pour les poissons présents.

Peu d'évolutions favorables du lit sont à attendre sur ce secteur qui est sous la double influence du barrage de Malause et des seuils de la centrale de Golfech.

• LES BERGES

De nombreux enrochements, datant de 1973, ont été réalisés pour figer les berges au droit des seuils et des ponts existant entre Malause et Golfech. De **multiples encoches d'érosions** sont visibles sur les berges de ce secteur soumises à l'influence des faibles débits qui transitent par la Garonne court-circuitée et quelques jours par an aux forts débits de crues. Les berges sont hautes et plus naturelles sur la partie aval du secteur.

La stabilité des berges constitue un enjeu important sur ce secteur car les nombreux aménagements humains limitent les possibilités de déplacement du lit.

• LES BOISEMENTS

Les boisements de berges présentent de **bonnes potentialités écologiques**. Les peuplements sont fréquemment denses et diversifiés. Ce caractère se retrouve principalement au tronçon 24 à la faveur des pourtours de la retenue de Saint-Nicolas-de-la-Grave. Le potentiel écologique y est élevé. Avec les boisements qui se forment sur le pourtour de la retenue, le site de Malause entre actuellement pleinement dans le cadre de la vocation de zone humide attribué à la Garonne en Tarn-et-Garonne.

Plus en aval sur le secteur, les zones de boisements de berges de bonne qualité sont plus rares et offrent même des **aspects médiocres** (faible épaisseur et faible diversité). Les profils abrupts de berges ne favorisent pas l'implantation de peuplements stratifiés. La pression des activités ne permet pas à l'heure actuelle le développement de boisements riverains naturels.

• LES USAGES

Les usages diffèrent entre la retenue et l'aval du barrage. Le plan d'eau présente un site de chasse et de pêche de première importance qui cohabite avec une utilisation de loisirs.

La Garonne est utilisée pour la production d'électricité à Malause et Golfech.

Dans la plaine alluviale, l'agriculture domine avec de vastes étendues en maïsiculture et populiculture. Une urbanisation diffuse occupe également la plaine alluviale.

• LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

L'intérêt écologique du plan d'eau de Saint Nicolas doit s'inscrire dans les grandes vocations de la Garonne dans le département de Tarn-et-Garonne : zone humide, milieu tampon et fonction paysagère. L'intérêt de la retenue comme zone de loisir ne peut être non plus négligé dans le contexte Tarn-et-Garonnais où l'intérêt paysager du fleuve est fort.

A l'aval de la retenue, les contraintes liées aux usages et aux habitations de la plaine alluviale sont plus fortes. Elles ne permettent pas par exemple de favoriser l'expansion des crues ou les possibilités de divagation du lit. Les objectifs se tourneront plus vers une reconquête de la vocation de zone tampon des berges et d'amélioration de la qualité des habitats du lit. Toutefois, la présence de sites remarquables (Auvillar, Lamagistère) constituent des atouts pour développer la vocation paysagère du secteur à l'aval du barrage.

Les principaux objectifs définis sont donc les suivants :

1. Garantir la connexion latérale des zones humides annexes.
1. Préserver la qualité environnementale du plan d'eau de Saint Nicolas de la Grave en maintenant et en restaurant la continuité des boisements de berges.
1. Favoriser la diversité des habitats et des espèces présentes dans le lit de la Garonne et sur ses berges : bras morts, boisements, plan d'eau, confluences, lit.
2. Sauvegarder les zones tampon pour limiter les impacts des gravières, des populicultures, de la centrale de Golfech (artificialisation) et pour leur rôle d'expansion des crues.
2. Limiter l'impact des déchets flottants affectant l'attrait environnemental et touristique du secteur.
3. Valoriser la contribution paysagère du fleuve autour des espaces aménagés et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (plan d'eau, patrimoine bâti, belvédères).

Un autre objectif provenant des vocations annexes au SDE est à rappeler :

- ✓ Garantir les possibilités migratoires des espèces piscicoles locales et des grands migrateurs et la continuité entre les habitats correspondant aux zones de grossissement et aux zones de reproduction.

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 24

« LA GARONNE DEBORDANTE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S8	TRONÇON : T24	Longueur (km) : 10,5
DÉPARTEMENT(S) : 82	pk amont : 763,5	pk aval : 774
COMMUNE(S)	Rive gauche : Castelmayran, Castelsarrasin, St-Nicolas-de-la-Grave, Merles.	Rive droite : Castelsarrasin, St-Nicolas-de la Grave, Boudou, Malause.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * limite amont = pont A62, perturbation hydraulique et repère en amont du plan d'eau de St-Nicolas de la Grave. * limite aval = barrage de Malause. 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Retenue de St-Nicolas de la Grave (450 ha), créée en 1973 suite à la construction du barrage de Malause. * Confluence avec son principal affluent en rive droite : le Tarn. * Protection complexes en îlots fermés, perpendiculaires et linéaires au fleuve. 	

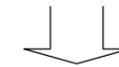
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
Zone verte du SDAGE	"Corridors alluviaux et ripisylves remarquables".
ZNIEFF	<ul style="list-style-type: none"> n° 08440000 (type II) : terrasse de Boudou n° 04000002 (type I) : saulaie de Merdaillou n° 04000003 (type I) : gravière de Monestié n° 04000001 (type I) : plan d'eau de Saint-Nicolas de la Grave
Natura 2000	n° 3100 : la Garonne écocomplexe
ZICO	n° MP07 : Moissac
Sites classés ou inscrits :	église d'Ax à Boudou, château, église, maison natale du chevalier Lamothe-Cadillac à Saint-Nicolas-de-la-Grave.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Base de loisirs. * Contexte agricole omniprésent : arboriculture fruitière, maïs et populiculture. * Tourisme fluvial. * Nombreux anciens sites d'extractions de granulats dans le lit mineur 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Vaste zone humide d'intérêt national : mosaïque d'écosystèmes, site de nidification et halte migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux. ☞ Confluence du Tarn apportant une diversité dans le plan d'eau ☞ Existence de trois sites de bras morts : <i>Therride, Courbieu, Merdaillou</i>, site d'intérêt écologique reconnu 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Extension des boisements riverains limitée pes les digues. ☞ Ripisylve étroite, voire inexistante, en aval du tronçon ☞ Plan d'eau source de nombreux conflits d'usage. ☞ Envasement de la retenue déjà très avancé. ☞ Dépôts sauvages et zones d'accumulation des déchets flottants. ☞ Champ contenu à l'intérieur de digues ou de talus ? Expansion des crues limitée 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 2
1	Zone humide
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	Expansion des crues

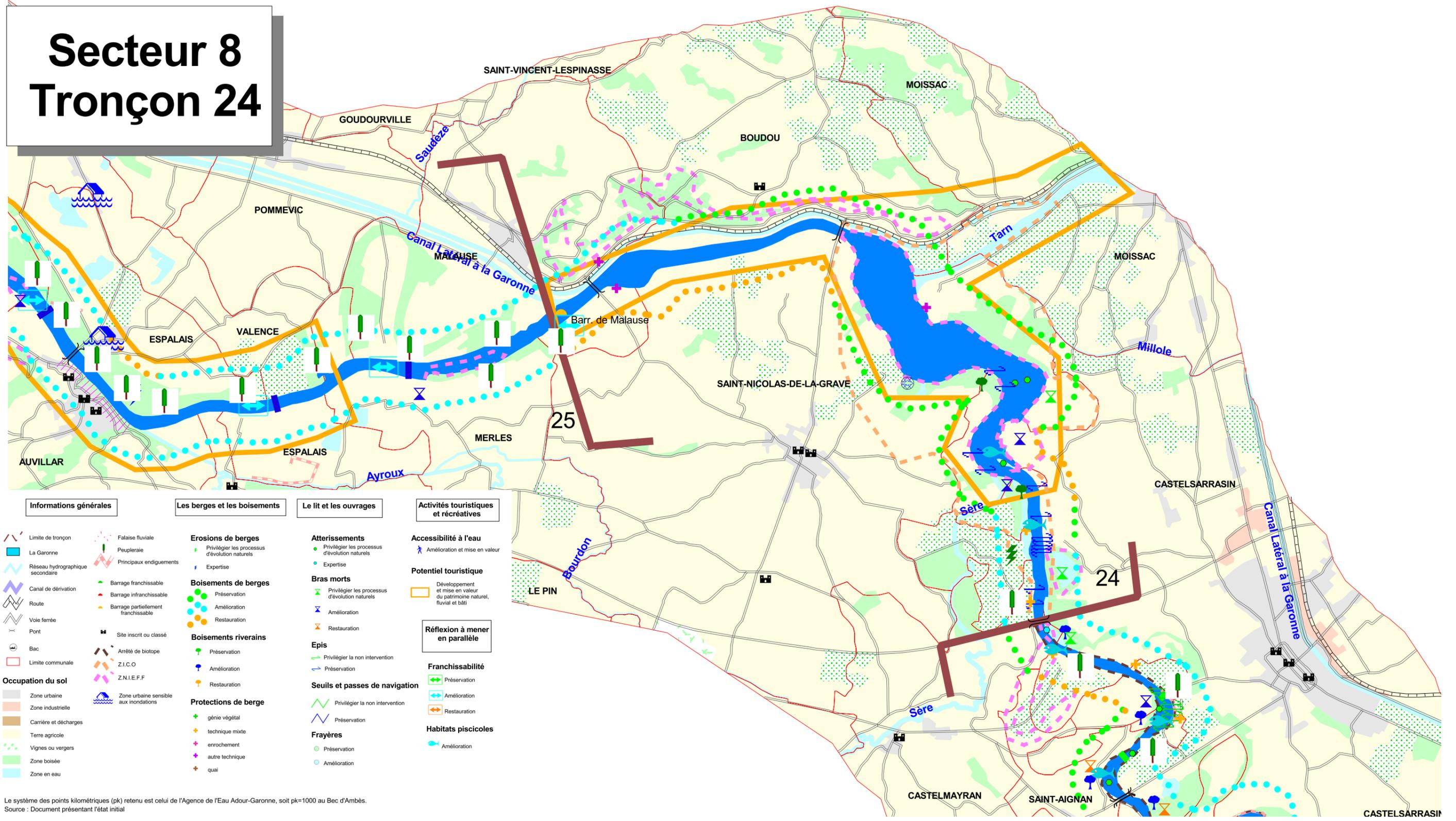


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 8
1	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la connexion latérale des zones humides annexes. • Préserver la qualité environnementale du plan d'eau de Saint-Nicolas de la Grave. • Favoriser la diversité des habitats : bras morts, boisements, plan d'eau, confluences, lit.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir le maintien d'une zone tampon. • Limiter l'impact des gravières, des populicultures et de la centrale de Golfech. • Limiter l'impact des déchets flottants.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve autour des espaces aménagés et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (plan d'eau, patrimoine bâti, belvédères)
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir les possibilités de migration piscicole.



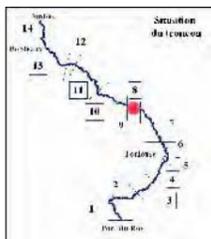
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 24
1	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du bras morts du Therride (connexion aval, préserver le caractère naturel), amélioration des bras morts du Courbieu (connexion aval et boisement). Privilégier les processus d'évolution naturel du bras mort de Merdaillou. • Préservation des boisements riverains limités par les digues. • Préservation d'un boisement de berge dense et diversifié sur le pourtour du plan d'eau de Saint-Nicolas. • Amélioration d'un boisement de berge dépérissant en amont rive gauche et en bordure du Canal latéral. • Restauration d'un boisement inexistant au niveau du barrage de Malause (rive gauche). • Amélioration des fonctionnalités des frayères. • Privilégier les processus d'évolution naturelle des atterrissements et des érosions pour la diversification des habitats.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer l'épaisseur d'un cordon naturel tampon en bordure de la gravière en activité de Courbieu.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti en lien avec le plan d'eau de Saint-Nicolas et le Canal latéral. Amélioration et mise en valeur de l'accès au fleuve sur certaines zones de la retenue.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des déchets flottants et dépôts sauvages en berge. • Privilégier la non-intervention sur les épis non fonctionnels.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les zones humides annexes aptes à jouer un rôle d'expansion des crues. • Amélioration des habitats piscicoles (Courbieu). Préserver les zones de confluence, frayères potentielles pour les poissons d'eaux calmes. • Réflexion concertée sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire, notamment des sédiments piégés dans la retenue de Malause. • Réflexion concertée sur la gestion du plan d'eau de Saint-Nicolas de la Grave et la répartition des différentes activités (chasse, pêche, loisirs...). • Instauration de la franchissabilité des espèces piscicoles et des grands migrateurs (barrage de Malause). • Réflexion sur un affichage clair des mesures réglementaires et recommandations existantes (zone verte, ZNIEFF, ZICO, APPB...). • Réflexion sur la mise en place d'affichages pédagogiques (informations et recommandations) destinés notamment aux activités nautiques.

Secteur 8 Tronçon 24



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale 	<ul style="list-style-type: none"> Falaise fluviale Peupleraie Principaux endiguements Barrage franchissable Barrage infranchissable Barrage partiellement franchissable Site inscrit ou classé Arrêté de biotope Z.I.C.O Z.N.I.E.F.F Zone urbaine sensible aux inondations 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements Bras morts Epis Seuils et passes de navigation Frayères 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau Potentiel touristique Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité Habitats piscicoles
<ul style="list-style-type: none"> Zone urbaine Zone industrielle Carrière et décharges Terre agricole Vignes ou vergers Zone boisée Zone en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Erosions de berges Boisements de berges Boisements riverains Protections de berge 		

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



N
1:50000

pk 774

LA GARONNE DEBORDANTE

763

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

SDE/Projet d'état à atteindre
Zone 2/4

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 25

« LA MOYENNE GARONNE ENCAISSEE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S8	TRONÇON : T25	Longueur (km) : 14
DÉPARTEMENT(S) : 82	pk amont : 774	pk aval : 788
COMMUNE(S)	Rive gauche : St Loup, Auvillar, St Michel, Merles.	Rive droite : Golfech, Valence, Espalais, Merles, Malause.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = barrage de Malause. * Limite aval = confluence avec la Barguelonne et le Sirech (étroit de Saint-Sixte). 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Tronçon court-circuité par l'usine de Golfech et le barrage de Malause. * Vaste plaine d'inondation de 1 à 2 km pour les crues décennales à 4 km pour les crues exceptionnelles. * Protection partielle par les digues et remblais en lit majeur. * Lit recalibré au droit de la centrale nucléaire de Golfech et stabilisé par la présence de 6 seuils artificiels et par des enrochements de protection. * Le lit vient s'adosser sur les falaises d'Auvillar en rive gauche. 	

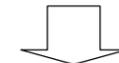
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
ZNIEFF	n° 8030000 (type II) : île de Merles n° 8020000 (type II) : île Couchet n° 825000 (type II) : terrasse de Montaignu
Natura 2000	n° 3100 : la Garonne écocomplexe
Arrêté de biotope	AAPPB (22/04/87) Iles de Merles Montardou
Sites classés ou inscrits :	églises, halle aux grains, tour de l'horloge et immeubles d'Auvillar (32 sites), château Candes de Saint-Michel, château de Castels et lavoirs à Valence.
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Populiculture présente de façon intensive, principalement en rive droite. * Utilisation des eaux de la Garonne pour les centrales hydraulique et nucléaire de Golfech. * Forte fréquentation touristique du belvédère d'Auvillar. * Nombreuses anciennes gravières en lit majeur. 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Existence de 2 bras morts : <i>Merle</i>, <i>Valence</i> et zones humides associées ? potentialités écologique réelle. ☞ Falaise alluviales d'Auvillar ? intérêt écologique et paysager. ☞ Belvédère d'Auvillar ? Attrait touristique justifiant l'importance d'un paysage de qualité associé à la Garonne. ☞ Utilisation du génie végétal pour des travaux de restauration de berge. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Importance de la populiculture réduisant la diversité et les possibilités d'extension latérale des boisements de berge en boisements riverains (forêts alluviales). ☞ Lit et berges figés par les seuils et enrochements. ☞ Seuils difficilement franchissables et passe à poissons non fonctionnelle au barrage de Malause. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 2
1	Zone humide
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	Expansion des crues

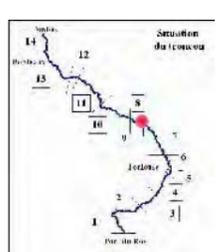
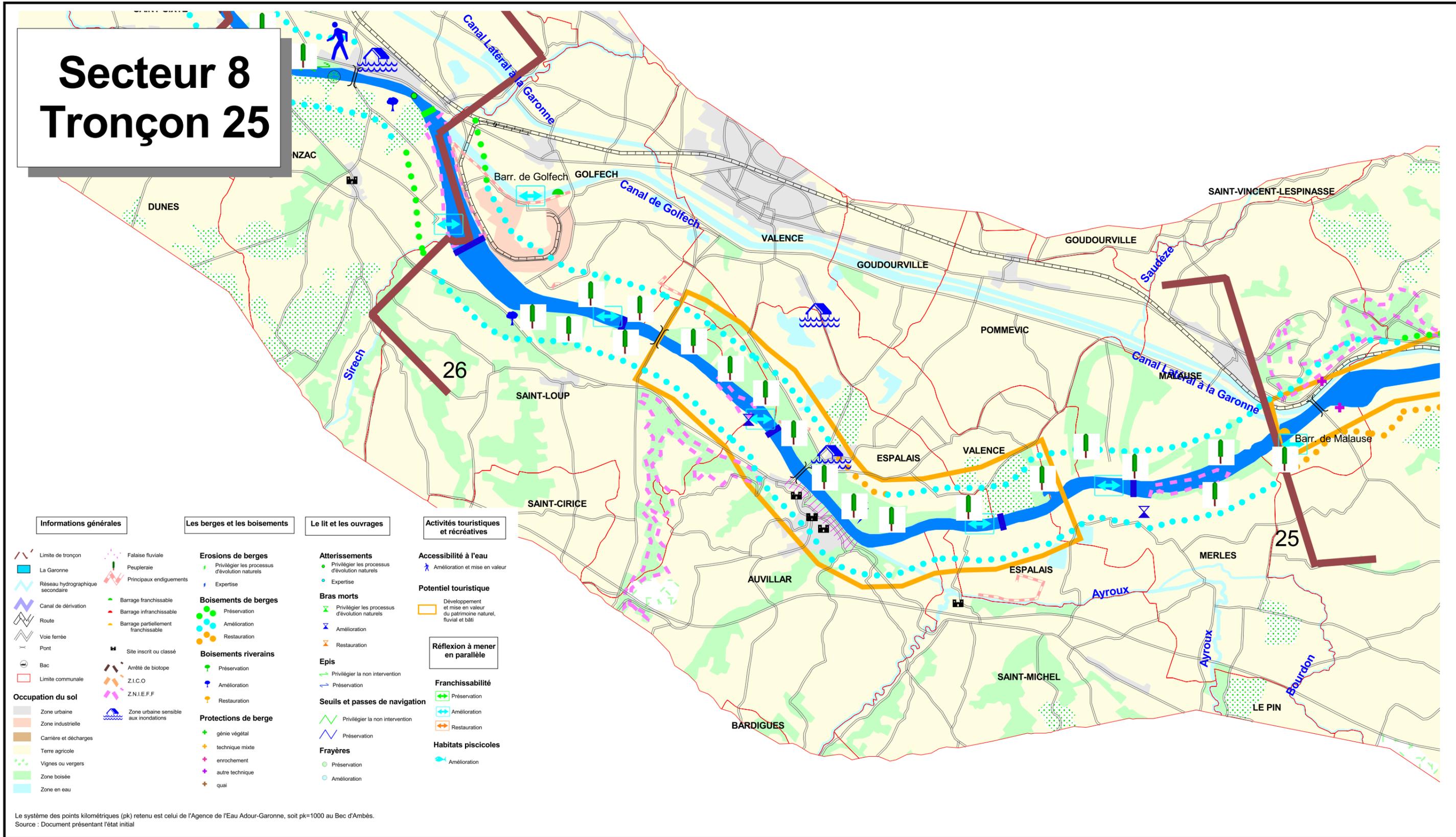


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 8
1	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la connexion latérale des zones humides annexes. • Préserver la qualité environnementale du plan d'eau de Saint-Nicolas de la Grave. • Favoriser la diversité des habitats : bras morts, boisements, plan d'eau, confluences, lit.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir le maintien d'une zone tampon. • Limiter l'impact des gravières, des popultures et de la centrale de Golfech. • Limiter l'impact des déchets flottants.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve autour des espaces aménagés et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (plan d'eau, patrimoine bâti, belvédères)
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir les possibilités de migration piscicole.



PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 25
1	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des bras morts de Merle et de Valence (état sanitaire et densité des boisements). • Amélioration de l'état sanitaire des boisements riverains en bord de falaise rive gauche. • Amélioration de la diversité et de la stabilité des boisements de berge (dominance de peupliers, arbres trop penchés).
2	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer un cordon naturel tampon en bordure des peupleraies face à Auvillar. • Améliorer un cordon naturel tampon plus épais en bordure d'une gravière en activité à Saint-Loup et en bordure de la centrale de Golfech.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti admirable, depuis le belvédère d'Auvillar. • Ouverture et entretien des chemins de bord de Garonne.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation des seuils artificiels. • Expertise des érosions.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les zones de confluence, frayères potentielles pour les poissons d'eaux calmes. • Conserver les boisements riverains aptes à jouer un rôle d'expansion des crues. • Réflexion concertée sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire. • Instauration de la franchissabilité des espèces piscicoles et des grands migrateurs (barrage de Golfech et seuils). • Réflexion sur un affichage clair des mesures réglementaires et recommandations existantes (axe bleu, ZNIEFF ...).

Secteur 8 Tronçon 25



N
1:50000

pk 788 LA GARONNE DEBORDANTE 774

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

SDE/Projet d'état à atteindre
Zone 2/4

Synthèse du diagnostic et orientations : tronçon 26

« LA MOYENNE GARONNE ENCAISSEE »

DESCRIPTIF DU TRONÇON		
SECTEUR : S8	TRONÇON : T26	Longueur (km) : 5,5
DÉPARTEMENT(S) : 82	pk amont : 788	pk aval : 793,5
COMMUNE(S)	Rive gauche : Donzac.	Rive droite : Lamagistère.
LES LIMITES	<ul style="list-style-type: none"> * Limite amont = confluence avec la Barguelonne et le Sirech (étroit de Saint-Sixte). * Limite aval = sortie de l'étroit de Saint-Sixte. 	
LE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> * Rétrécissement du champ d'inondation sur ce tronçon. * Lamagistère, seule commune en bordure de Garonne. * Lit méandreux venant s'adosser sur les falaises alluviales de Saint-Sixte en rive gauche. * Seuil de molasse important à Lamagistère. 	

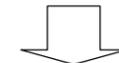
PATRIMOINE ET USAGES A PRENDRE EN COMPTE	
PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL :	
ZNIEFF	n° 48390000 (type I) : coteaux de Sainte-Urcisse n° 80100000 (type I) : seuil de Golfech
Natura 2000	n° 3100 : la Garonne éco-complexe
Arrêté de biotope	AAPPB (16/02/93) biotopes sur certains cours d'eau en Lot-et-Garonne
Sites classés ou inscrits :	église de Donzac
LES USAGES PREPONDERANTS	
<ul style="list-style-type: none"> * Présence de quelques vergers et d'assez nombreuses plantations de peupliers. * Présence de la plate-forme de concession hydroélectrique de Golfech. * Existence d'anciens sites d'extraction en lit mineur 	

DIAGNOSTIC DU TRONÇON	
LES POINTS FORTS :	
<ul style="list-style-type: none"> ↗ Existence de falaises alluviales, de boisements d'intérêt faunistique et floristique, et de frayères à aloses ? fortes potentialités écologiques. ↗ Berges stables. 	
LES POINTS FAIBLES :	
<ul style="list-style-type: none"> ↗ Pression des cultures et des alignements de peupliers en bordure de rive ? moindre possibilité de développement d'une forêt alluviale. ↗ Boisement de berge dominé par des peupliers spontanés de haut jet à l'aval. 	

PRIORITE	RAPPEL DES VOCATIONS - ZONE 2
1	Zone humide
2	Milieu naturel tampon
3	Paysager
en parallèle	Expansion des crues

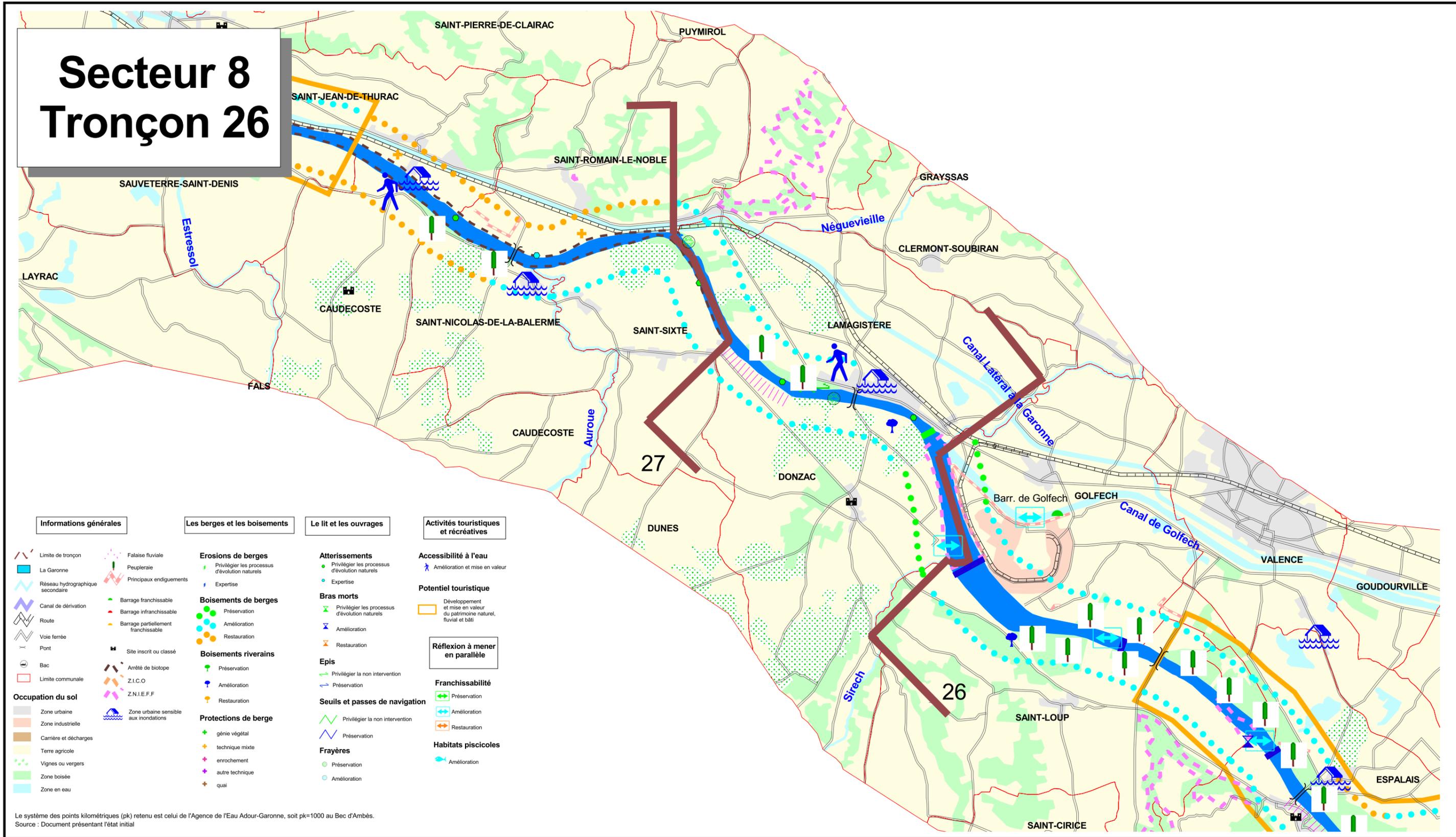


PRIORITE	RAPPEL DES OBJECTIFS SECTEUR 8
1	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la connexion latérale des zones humides annexes. • Préserver la qualité environnementale du plan d'eau de Saint-Nicolas de la Grave. • Favoriser la diversité des habitats : bras morts, boisements, plan d'eau, confluences, lit.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir le maintien d'une zone tampon. • Limiter l'impact des gravières, des populeuses et de la centrale de Golfech. • Limiter l'impact des déchets flottants.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la contribution paysagère du fleuve autour des espaces aménagés et favoriser une découverte ciblée aux sites remarquables (plan d'eau, patrimoine bâti, belvédères)
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir les possibilités de migration piscicole.



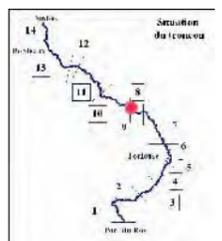
PRIORITE	ORIENTATIONS - TRONÇON 26
1	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des boisements riverains embroussaillés et limités par les peupleraies. • Amélioration d'un milieu naturel sain et diversifié au droit des anciennes gravières en rive gauche. • Préservation d'un boisement de berge épais et diversifié en amont rive gauche. • Amélioration de la diversité et de la stabilité des boisements de berge en aval (dominance de peupliers, arbres trop penchés). • Préservation des potentialités des frayères à aloses (Lamagistère et aval). • Privilégier les processus d'évolution naturelle des atterrissements.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la continuité un cordon naturel tampon en bordure de la centrale de Golfech.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accessibilité au fleuve et de la qualité paysagère des boisements et mise en valeur du patrimoine fluvial bâti (entretien des quais de Lamagistère). • Ouverture et entretien des chemins en bord de Garonne.
Autres orientations	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier la non-intervention sur les épis et les seuils naturels.
En parallèle	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les zones de confluence, frayères potentielles pour les poissons d'eau calme. • Réflexion concertée sur la restauration d'un profil d'équilibre et le transit sédimentaire. • Instauration de la franchissabilité des espèces piscicoles et des grands migrateurs (barrage de Golfech). • Réflexion sur un affichage clair des mesures réglementaires et recommandations existantes (axe bleu, ZNIEFF, APPB ...).

Secteur 8 Tronçon 26



Informations générales	Les berges et les boisements	Le lit et les ouvrages	Activités touristiques et récréatives
<ul style="list-style-type: none"> Limite de tronçon La Garonne Réseau hydrographique secondaire Canal de dérivation Route Voie ferrée Pont Bac Limite communale Occupation du sol <ul style="list-style-type: none"> Zone urbaine Zone industrielle Carrière et décharges Terre agricole Vignes ou vergers Zone boisée Zone en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Falaise fluviale Peupleraie Principaux endiguements Barrage franchissable Barrage infranchissable Barrage partiellement franchissable Site inscrit ou classé Arrêté de biotope Z.I.C.O Z.N.I.E.F.F Zone urbaine sensible aux inondations Erosions de berges <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Boisements de berges <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Boisements riverains <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Protections de berge <ul style="list-style-type: none"> génie végétal technique mixte enrochement autre technique quai 	<ul style="list-style-type: none"> Atterrissements <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Expertise Bras morts <ul style="list-style-type: none"> Privilégier les processus d'évolution naturels Amélioration Restauration Epis <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la non intervention Préservation Seuils et passes de navigation <ul style="list-style-type: none"> Privilégier la non intervention Préservation Frayères <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité à l'eau <ul style="list-style-type: none"> Amélioration et mise en valeur Potentiel touristique <ul style="list-style-type: none"> Développement et mise en valeur du patrimoine naturel, fluvial et bâti Réflexion à mener en parallèle Franchissabilité <ul style="list-style-type: none"> Préservation Amélioration Restauration Habitats piscicoles <ul style="list-style-type: none"> Amélioration

Le système des points kilométriques (pk) retenu est celui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, soit pk=1000 au Bec d'Ambès.
Source : Document présentant l'état initial



N
1:50000

pk 793 LA GARONNE DEBORDANTE 788

Janvier 2002



Schéma directeur
d'entretien du lit et
des berges de la
Garonne

Projet d'état
à atteindre

SDE/Projet d'état à atteindre
Zone 2/4

